

Planification de la mise en valeur du secteur d'intérêt de la chapelle de Tewkesbury

Rapport final



Présenté à



Mars 2023

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER
5090, ROUTE FOSSAMBAULT
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER



1 888 875-1120



info@cbjc.org



www.cbjc.org



web

PLANIFICATION DE LA MISE EN VALEUR DU SECTEUR D'INTÉRÊT DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY

Rapport final



« une ressource pour le milieu »

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

5090, route Fossambault | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1V4
Téléphone : 418 875-1120 Télécopieur : 418 875-0899 Ligne sans frais : 1 888 875-1120

Info@cbjc.org www.cbjc.org

Équipe de travail

Supervision du projet et révision :	Jonathan Ricard, M. Sc. sciences forestières, responsable au développement Michaël Leblanc, biologiste, directeur général
Chargé de projet :	Philippe Grenier-Darveau, B. Sc. A. Environnements naturels et aménagés, chargé de projets
Équipe de terrain :	Philippe Grenier-Darveau, B. Sc. A. Environnements naturels et aménagés, chargé de projets Jonathan Ricard, M. Sc. sciences forestières, responsable du développement
Montage et mise en forme :	Alexandrine Plante-Lavallée, agente de bureau

NOTE AU LECTEUR

Ce rapport d'étude de pré faisabilité peut contenir des informations précises quant à la localisation d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Afin de favoriser leur sauvegarde, le lecteur est invité à la discrétion et à limiter la diffusion de ce document.

Référence à citer :

CBJC, 2023. *Planification de la mise en valeur du secteur d'intérêt de la chapelle de Tewkesbury, 2023*. 37 pages et 1 annexe.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	1
2	ÉTAPES DE RÉALISATION.....	2
3	PORTRAIT DU SECTEUR D'INTÉRÊT.....	3
3.1	LOCALISATION.....	3
3.2	MILIEUX HUMAINS.....	5
3.3	MILIEUX NATURELS.....	7
4	ANALYSES PAYSAGÈRES ET COULÉE VERTE ET BLEUE.....	12
5	PLANIFICATION TERRITORIALE ET RÉGIONALE.....	15
5.1	SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.....	15
5.2	RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.....	15
5.3	PLAN DIRECTEUR DE L'EAU.....	17
5.4	PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.....	17
6	PLAN CONCEPTUEL.....	18
7	TRAVAUX PROPOSÉS.....	21
7.1	PREMIER VOLET.....	21
7.1.1	<i>Planification et préparation.....</i>	<i>21</i>
7.1.2	<i>Aménagement du sentier.....</i>	<i>21</i>
7.1.3	<i>Aménagement d'un point de vue.....</i>	<i>25</i>
7.1.4	<i>Amélioration de la percée visuelle.....</i>	<i>28</i>
7.1.5	<i>Éléments de sensibilisation et d'interprétation du paysage.....</i>	<i>28</i>
7.2	DEUXIÈME VOLET.....	30
7.2.1	<i>Planification et préparation.....</i>	<i>30</i>
7.2.2	<i>Préau communautaire couvert.....</i>	<i>30</i>
7.2.3	<i>Aménagement paysager communautaire.....</i>	<i>32</i>
8	ESTIMATION BUDGÉTAIRE.....	35
9	CONCLUSION.....	36
10	RÉFÉRENCES.....	37

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DU SECTEUR D'INTERET DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY POUR SA MISE EN VALEUR	4
CARTE 2 : REPRESENTATION DU ZONAGE MUNICIPAL, DES TERRAINS EN TENURE PUBLIQUE ET LES ATTRAITS TOURISTIQUES DANS LA ZONE A L'ETUDE	6
CARTE 3 : TYPES DE COUVERTS FORESTIERS DANS LA ZONE D'ETUDE DU SECTEUR DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY	8
CARTE 4 : LOCALISATION DES DIFFERENTS RAPIDES DE LA RIVIERE JACQUES-CARTIER PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE DU SECTEUR DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY	9
CARTE 5 : LOCALISATION DES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS A L'INTERIEUR ET A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE DU SECTEUR DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY.....	10
CARTE 6 : TOPOGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE.....	11
CARTE 7 : SECTEURS VISUELS D'INTERET A L'INTERIEUR ET A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE DU SECTEUR DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY.....	13
CARTE 8 : LOCALISATION DES SECTEURS D'INTERET POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR ET DES ELEMENTS CONSTITUANTS.....	19
CARTE 9 : LOCALISATION DES AMENAGEMENTS PROPOSES POUR LES DEUX PHASES DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY.....	20
CARTE 10 : LOCALISATION DES SENTIERS EXISTANTS A PROXIMITE DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY.....	23
CARTE 11 : REPRESENTATION DES TRONÇONS DE SENTIER A FERMER ET DU TRACE DU SENTIER OFFICIEL PROPOSE	24
CARTE 12 : LOCALISATION ET REPRESENTATION DE LA STATION D'OBSERVATION ET DE LA TROUEE VISUELLE	27
CARTE 13 : LOCALISATION ET REPRESENTATION DE L'AIRE DE DEGAGEMENT VISUEL ET DES PANNEAUX D'INTERPRETATION	29
CARTE 14 : REPRESENTATION ET LOCALISATION DES AMENAGEMENTS PROPOSES POUR LE DEUXIEME VOLET	34

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SITE D'IMPLANTATION DU BELVEDERE EN BORDURE DE LA RIVIERE JACQUES-CARTIER	25
FIGURE 2 : PAYSAGE SUR LA RIVIERE A PARTIR DU SITE D'IMPLANTATION DU POINT DE VUE.....	26
FIGURE 3 : APERÇU DU BATIMENT BLANC SUR LE SITE DE LA CASERNE MUNICIPALE	31
FIGURE 4 : PANORAMA VISUEL A PARTIR DU BATIMENT BLANC.....	31
FIGURE 5 : PANNEAU D'INTERPRÉTATION DU PAYSAGE PRÉSENT AU PARC DE LA TOUR-DU-NORDET (TRIPADVISOR, 2021).....	31
FIGURE 6 : VUE COMPROMISE SUR LA CHAPELLE DE TEWKESBURY A PARTIR DU PARC MUNICIPAL, AVEC LA PRESENCE D'ARBRES FEUILLUS (SANS FEUILLES LORS DE LA PRISE DE LA PHOTO).....	33

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES TRAVAUX PROJETÉS DE MISE EN VALEUR	35
---	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Cartographie des espèces à statut dans le secteur de la chapelle de Tewkesbury

1 MISE EN CONTEXTE

La Communauté métropolitaine du Québec (CMQ) a réalisé une planification d'ensemble des coulées vertes et bleues de son territoire, dont le corridor de la rivière Jacques-Cartier à l'intérieur du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Cette planification vise à « préserver et valoriser les grandes rivières du territoire métropolitain et les milieux naturels les bordant, tout en offrant des possibilités de développement de sentiers et d'activités de plein air. » Parmi ces possibilités, le secteur de la chapelle de Tewkesbury a été identifié d'intérêt en tant qu'aire d'accueil principal, soit un lieu stratégique d'accès à la coulée, pouvant être doté de services ou d'équipements d'accueil. Il se distingue par la présence d'éléments d'intérêt paysager, la vallée de la rivière Jacques-Cartier, ainsi que patrimoniale, la chapelle de Tewkesbury. Le secteur de la chapelle constitue également un lieu de convergence permettant l'interconnexion entre l'aval et l'amont de la rivière, ainsi qu'avec la coulée avoisinante de la rivière Saint-Charles.

Pour le déploiement de cette planification, la CMQ propose un programme d'aide financière 2022-2025. La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite profiter de cette opportunité afin de réaliser certaines propositions de la planification d'ensemble. Pour ce faire, elle doit d'abord préciser ses besoins quant au développement de l'aire d'accueil au site de la chapelle de Tewkesbury et les aménagements à prévoir répondant à une vision d'ensemble du site. Ainsi, elle fait appel à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) pour ses services afin de l'accompagner dans ces démarches de mise en valeur et conservation du secteur riverain de la rivière Jacques-Cartier ayant comme élément central la chapelle de Tewkesbury.

2 ÉTAPES DE RÉALISATION

Les activités suivantes ont permis de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des besoins et des opportunités du secteur à l'étude. Les informations pertinentes en découlant sont synthétisées dans les prochains chapitres du présent rapport.

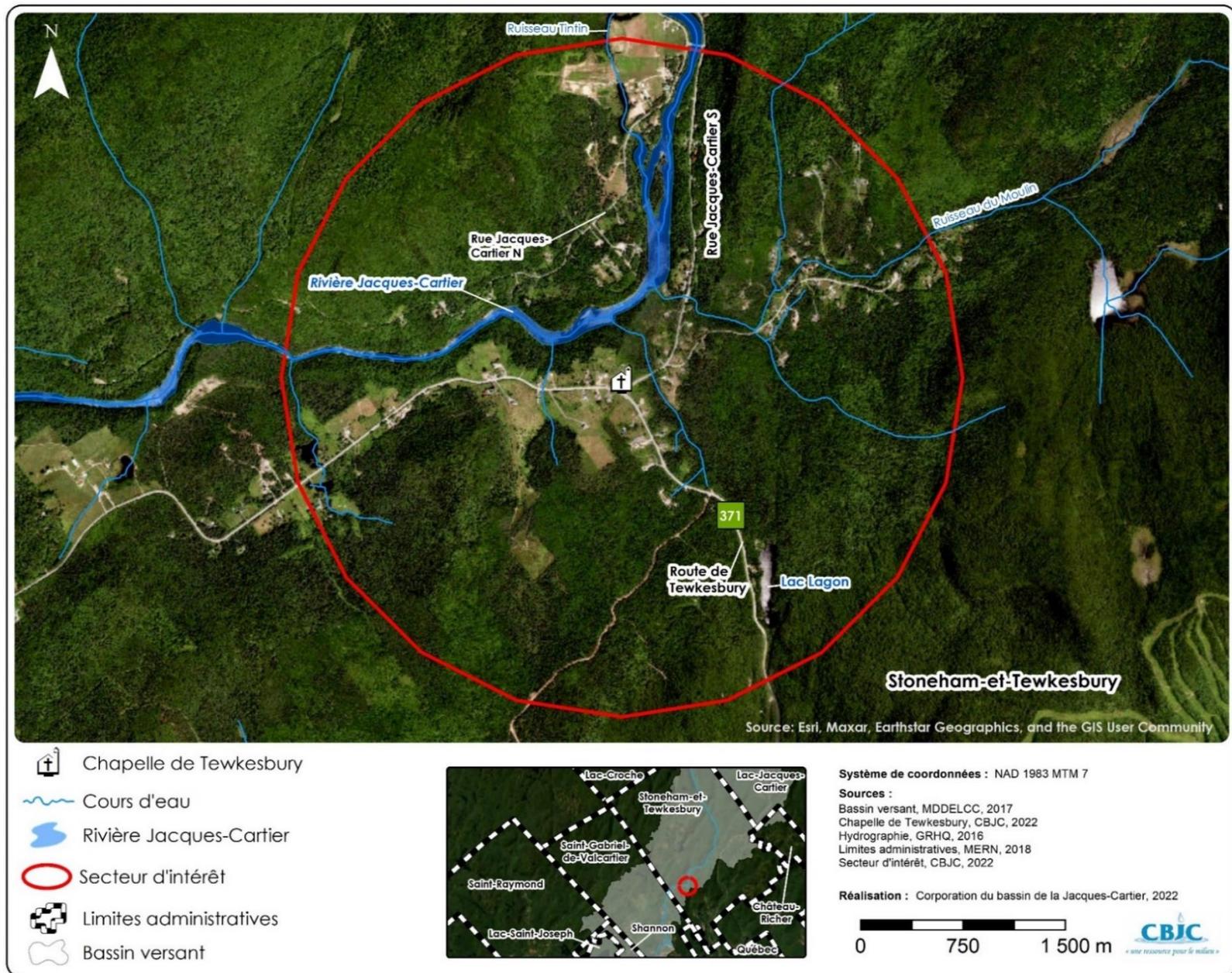
1. Une recherche et une synthèse de la documentation disponible quant à l'intérêt du secteur, de ses enjeux et ses possibilités ont été faites. Cette synthèse regroupe les différentes informations pertinentes par rapport au secteur de la chapelle de Tewkesbury tirées des analyses paysagères, du plan d'ensemble des coulées vertes et bleues et des divers plans d'aménagement du territoire municipal et régional ;
2. Une visite sur le terrain a permis de récolter des informations sur le secteur et de cibler les zones présentant des opportunités de mise en valeur autour du belvédère de la chapelle et du parc municipal ;
3. Un portrait de la zone à l'étude a ensuite été réalisé à l'aide des outils géomatiques à notre disposition et de différentes informations récoltées sur le terrain. Ce portrait a pour but de faire ressortir les différents éléments du milieu humain et du milieu naturel dans un rayon d'environ 2,5 km autour de la chapelle de Tewkesbury ;
4. La consultation des parties prenantes a permis de saisir les attentes, les objectifs, les enjeux et les possibilités permettant d'être en mesure d'élaborer un plan conceptuel qui conviendra à la communauté ;
5. Un plan conceptuel d'aménagement du secteur à des fins récréatives et communautaires permettant de profiter des percées visuelles sur le paysage de la vallée de la rivière Jacques-Cartier et de son milieu riverain a été élaboré. Ce plan offre une vision d'ensemble du secteur et décrit les principaux aménagements projetés ;
6. Un plan de travail détaillant les travaux nécessaires accompagnés d'une estimation budgétaire est finalement proposé.

3 PORTRAIT DU SECTEUR D'INTÉRÊT

3.1 Localisation

Se situant dans la municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier et dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, le secteur d'intérêt à l'étude correspond au territoire se trouvant dans un rayon approximatif de 2,5 km autour de la chapelle Saint-Jacques-de-Tewkesbury (carte 1). Ainsi, la zone à l'étude a une superficie d'environ 897 ha. La chapelle, repère central de la zone, se situe aux coordonnées 47.050927 °N, -71.429671 °O, dans le lot immatriculé 3412-18-8224, appartenant à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury. Le site de la chapelle est accessible via la route de Tewkesbury (route 371), artère principale du hameau de Tewkesbury.

POUR CONSULTATION

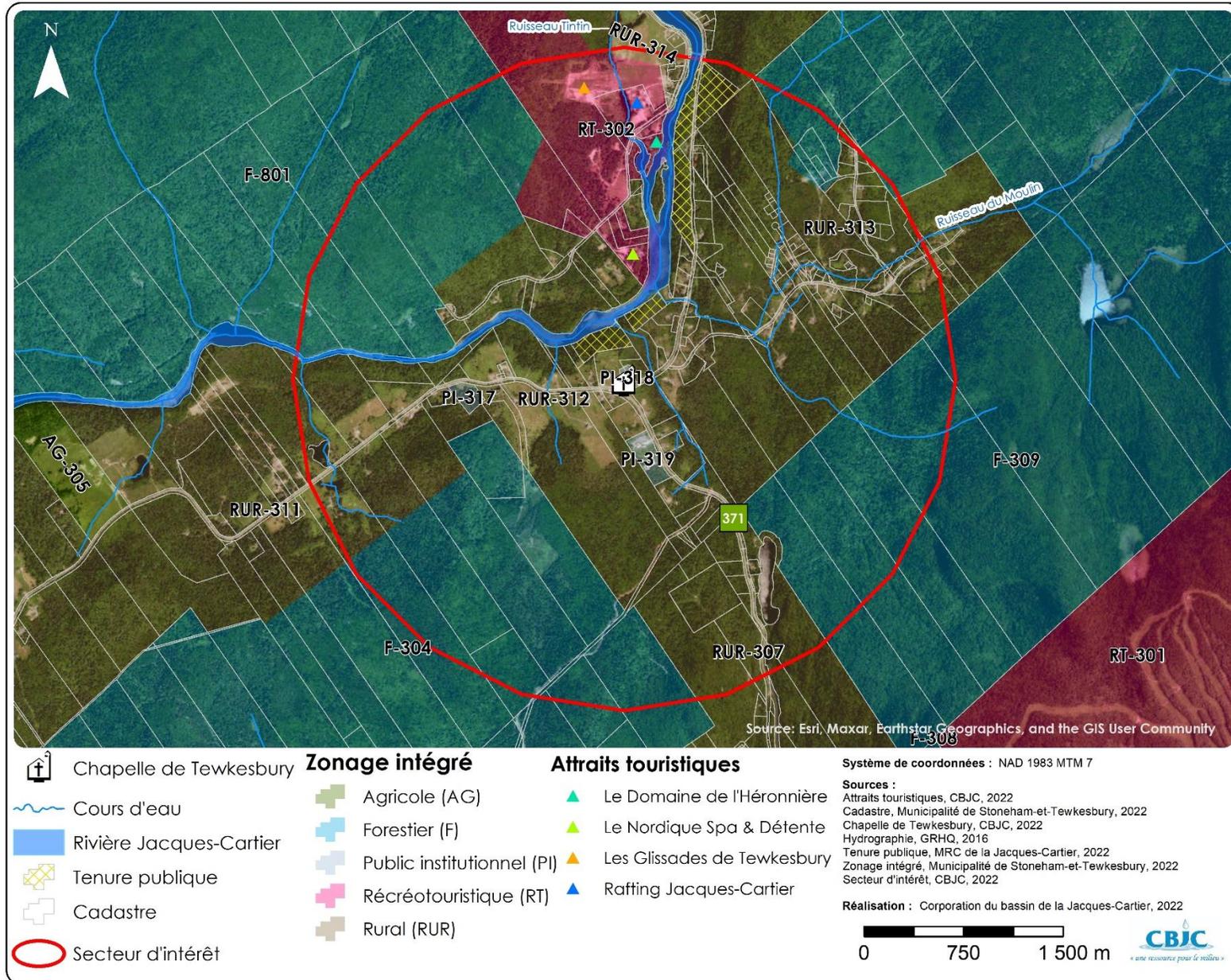


Carte 1 : Localisation du secteur d'intérêt de la chapelle de Tewkesbury pour sa mise en valeur

3.2 Milieux humains

Dans la zone à l'étude, on retrouve plusieurs zonages, dont des zones rurales (RUR), récréotouristiques (RT), forestières (F) et des zones publiques institutionnelles (PI) (carte 2). Le secteur rural correspond au hameau de Tewkesbury et se situe de part et d'autre de la rivière Jacques-Cartier. Le secteur récréotouristique est quant à lui concentré sur la rive nord de la rivière. On y retrouve notamment le Rafting Jacques-Cartier, les Glissades de Tewkesbury, le Nordique Spa & Détente et le Domaine de l'Héronnière. Ces deux derniers sont riverains et offrent donc un accès privé à la rivière (carte 2). La zone forestière se trouve en périphérie du secteur d'intérêt, c'est notamment ce secteur qui donne l'attrait naturel des paysages dans la zone d'étude. Finalement, les secteurs publics institutionnels sont discontinus. Il s'agit de terrains appartenant à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et d'un cimetière. L'un d'eux est le terrain sur lequel se trouve la chapelle de Tewkesbury, l'autre correspondant au parc municipal des Draveurs où se trouvent une patinoire, un parc, un jardin communautaire et la caserne de pompier. On observe un sentier informel d'accès aux rapides de Tewkesbury, bien connu des kayakistes de rivières, qui débute à proximité de la chapelle et descend vers la rivière Jacques-Cartier.

La tenure des terres dans la zone à l'étude est essentiellement privée, ce qui représente un défi pour la mise en valeur du secteur. Seulement cinq lots riverains dans le secteur d'intérêt sont de tenures publiques, tous situés sur la rive sud de la rivière Jacques-Cartier (carte 2). Deux de ces lots se trouvent derrière le site de la chapelle et les trois autres se situent davantage au nord de la zone d'étude. Ces propriétés sont sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF). Notons qu'un droit d'utilisation du territoire public à travers un bail commercial existe sur le lot 2 195 464, où une descente à embarcation est aménagée. Au total, ces cinq lots couvrent une superficie de 150 672,1 m². Finalement, on retrouve une autre descente à la rivière permettant l'accès à la rivière via des embarcations non motorisées sur le lot 2 195 472 qui se trouve à la limite extérieure nord du secteur d'intérêt. Ce lot, et les deux terrains voisins, sont de tenure privée et appartiennent actuellement à une compagnie à numéro, détenu par un ancien propriétaire du Village Vacances Valcartier.



Carte 2 : Représentation du zonage municipal, des terrains en tenure publique et les attraits touristiques dans la zone à l'étude

3.3 Milieux naturels

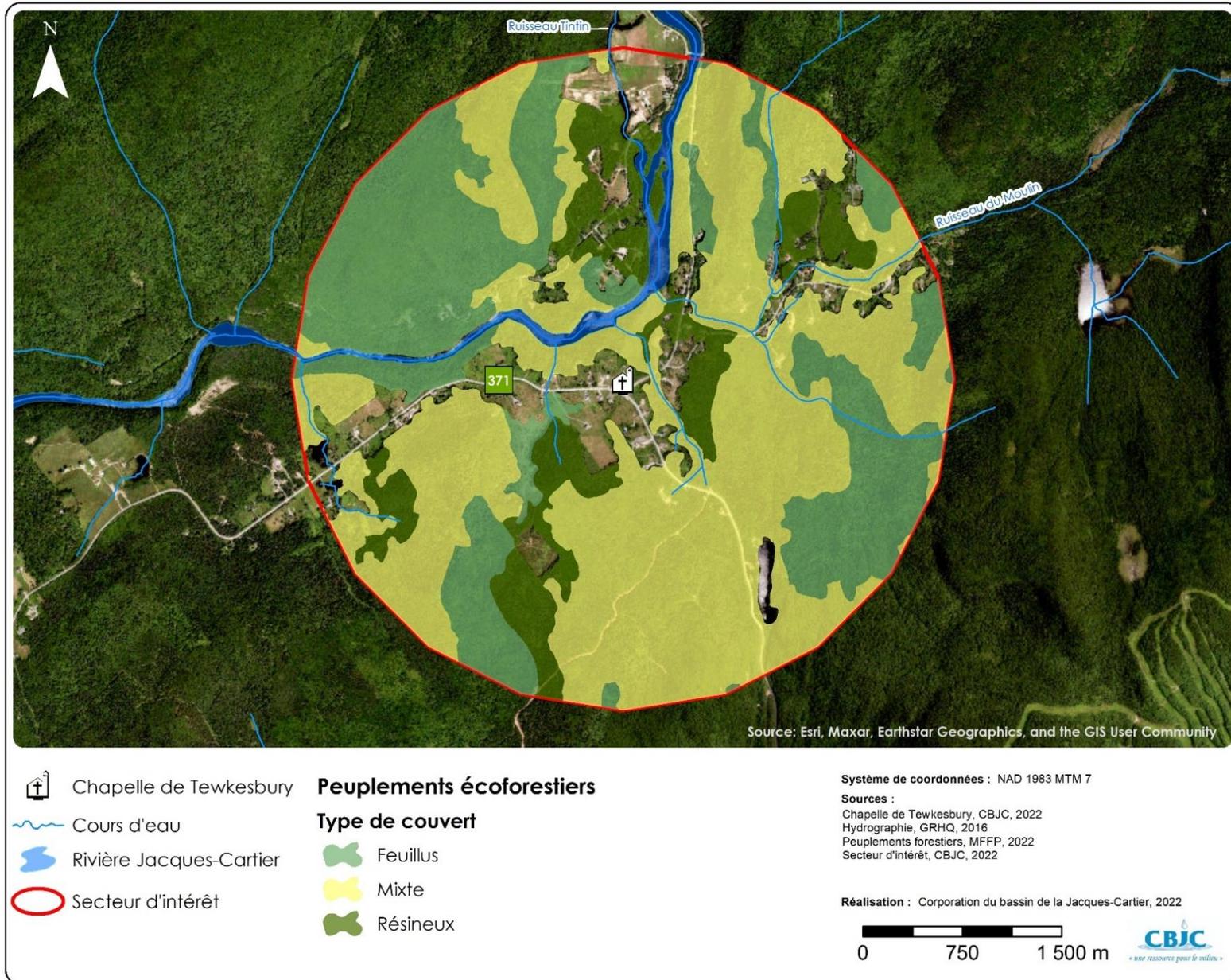
La zone à l'étude se situe dans la zone tempérée nordique, plus précisément dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Les vastes forêts du secteur se composent essentiellement de peuplements mixtes dominés tant par des feuillus tolérants, comme le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) et l'érable à sucre (*Acer saccharum*), que par des sapins baumiers (*Abies balsamea*) (carte 3).

La rivière Jacques-Cartier est l'élément central du réseau hydrographique, avec la présence de quelques affluents, dont le ruisseau du Moulin qui est certainement le plus connu du secteur en raison de son historique. Celui-ci s'écoule depuis l'est du secteur jusqu'à la rive sud de la rivière. On retrouve aussi le ruisseau Tintin qui s'écoule au nord et qui se déverse en aval du pont de la route Jacques-Cartier Nord. Le tronçon de la rivière Jacques-Cartier compris dans la zone à l'étude traverse d'est en ouest et présente une organisation très hétérogène. Des îlots, une péninsule, des bassins et des zones lentiques sont des éléments qui caractérisent ce tronçon au nord de la chapelle, alors qu'en aval, on retrouve plusieurs rapides nommés qui sont particulièrement appréciés pour les expériences en eaux vives (carte 4). Il est aussi important de rappeler que la rivière Jacques-Cartier est la plus méridionale des rivières à saumon du Québec, ce qui enrichit son attrait naturel et qui la rend davantage identitaire pour les gens qui vivent à proximité.

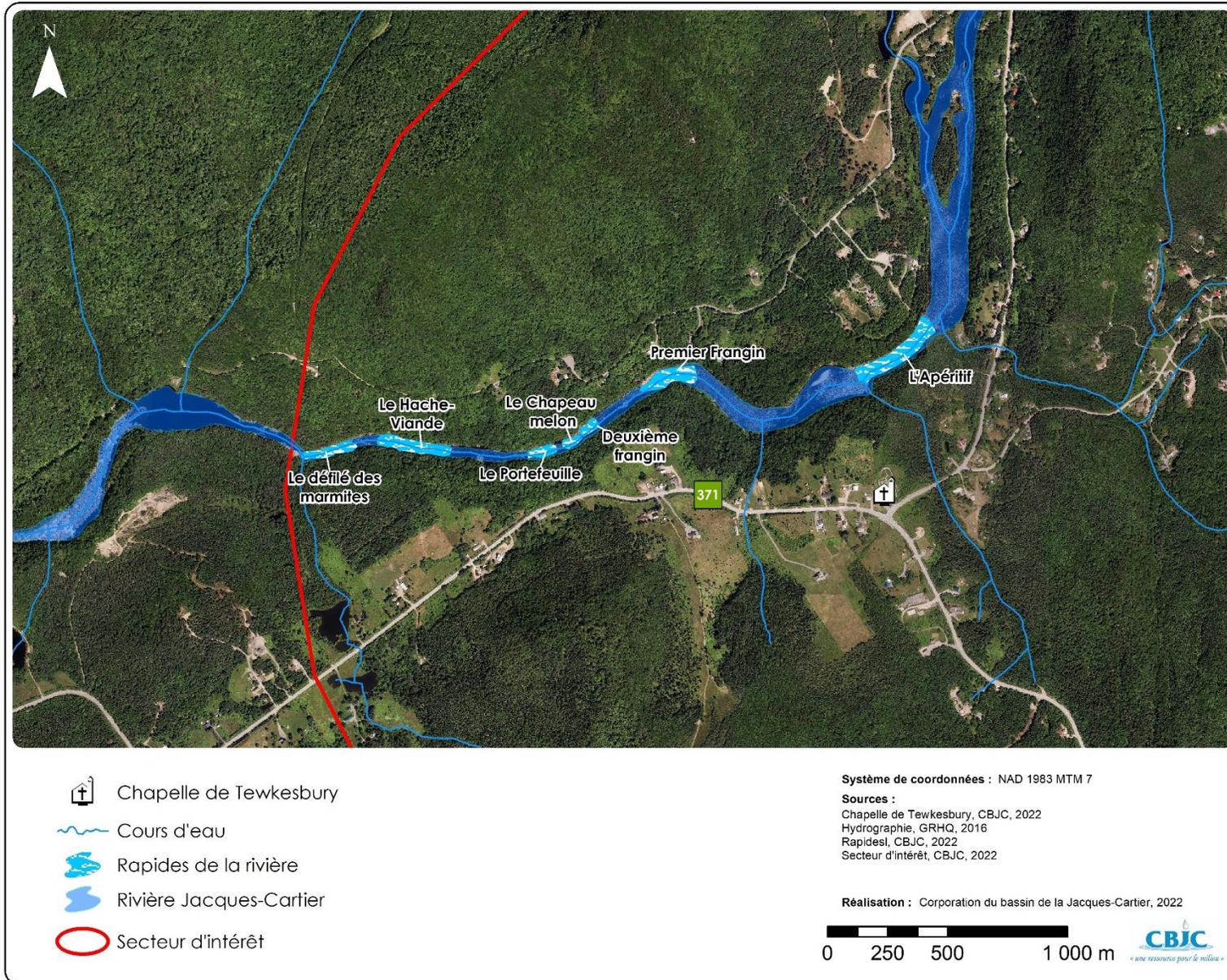
En observant la cartographie des milieux humides de Canards illimités Canada (CIC), on remarque la faible présence de milieux humides, notamment en raison de la topographie du secteur. Quelques marécages de faible superficie sont présents au sein de la zone d'étude, principalement concentrés en bordure de plans d'eau et de cours d'eau (carte 5). L'ensemble de ces milieux couvrent seulement 0,8 % du secteur d'intérêt. De plus, un petit milieu humide potentiel, de superficie trop faible pour être cartographiée par CIC, pourrait être présent à proximité du secteur de la chapelle.

D'autre part, selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), une occurrence de tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), une espèce de reptile à statut (vulnérable) est présente dans le secteur d'intérêt (CDPNQ, 2021), au niveau du lac Lagon (annexe 1). Aucune autre espèce à statut, aucune aire protégée et aucune aire de confinement du cerf de Virginie ne se trouve dans le secteur.

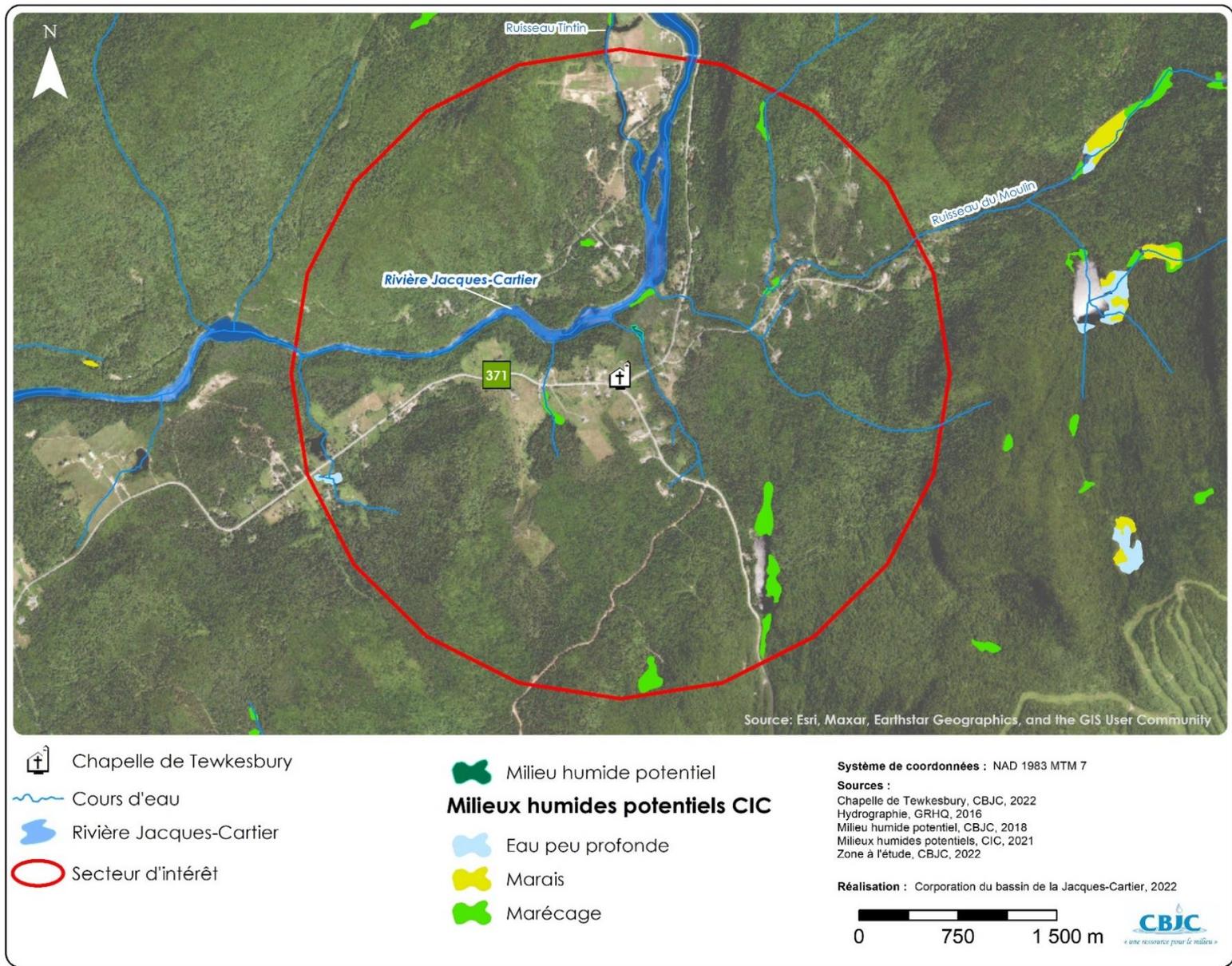
Le secteur du hameau de Tewkesbury présente une topographie particulière, liée à la vallée de la rivière Jacques-Cartier (carte 6). Le dénivelé observé de la vallée passe de 210 mètres à 370 voire 470 mètres. Des versants atteignent jusqu'à 580 m de hauteur et le paysage au loin est composé de sommets atteignant plus de 700 m d'élévation (pas visible sur la carte 6). Cette topographie accidentée est l'une des caractéristiques identitaires du territoire du hameau.



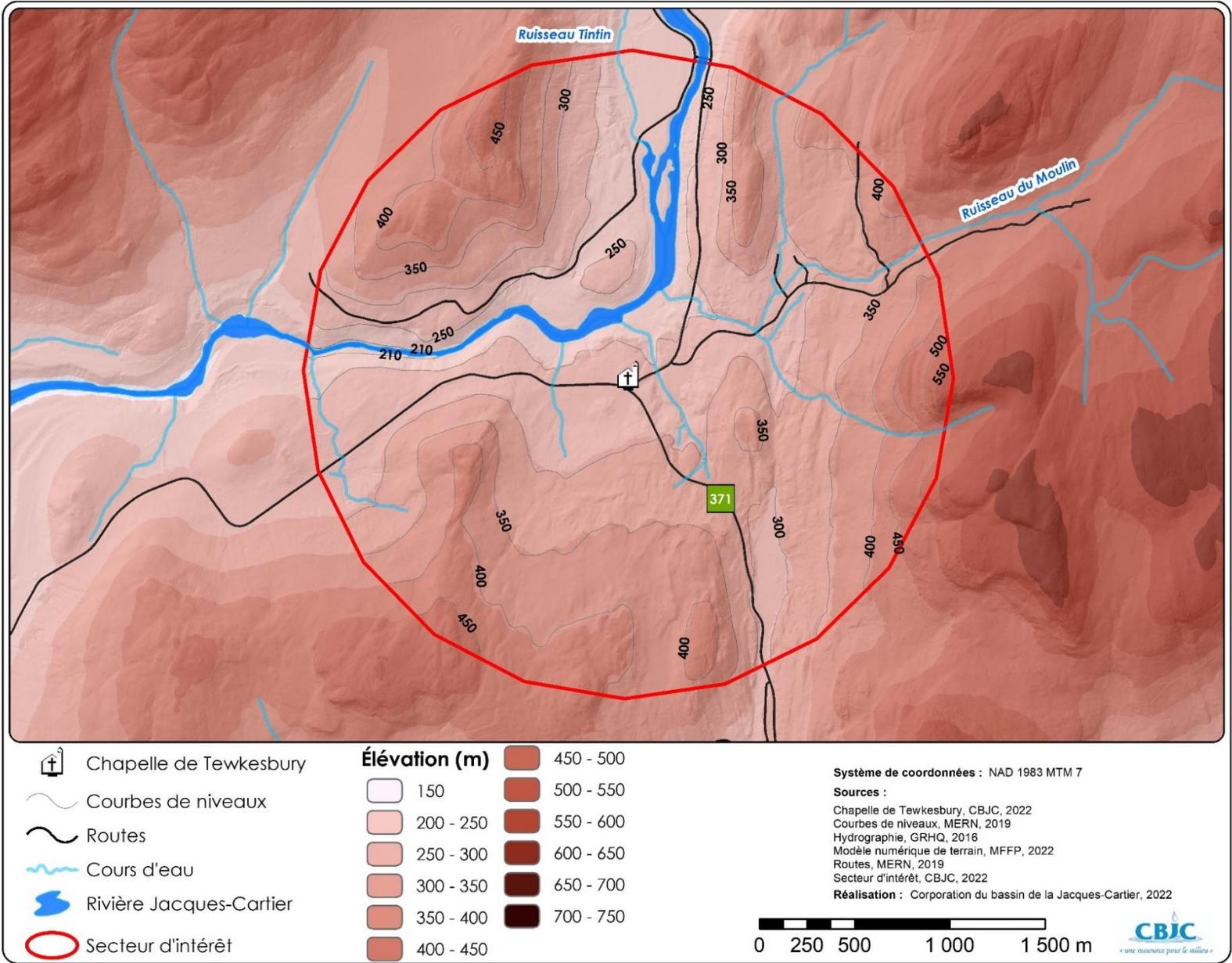
Carte 3 : Types de couverts forestiers dans la zone d'étude du secteur de la chapelle de Tewkesbury



Carte 4 : Localisation des différents rapides de la rivière Jacques-Cartier présents dans la zone d'étude du secteur de la chapelle de Tewkesbury



Carte 5 : Localisation des milieux humides potentiels à l'intérieur et à proximité de la zone d'étude du secteur de la chapelle de Tewkesbury



Carte 6 : Topographie de la zone d'étude

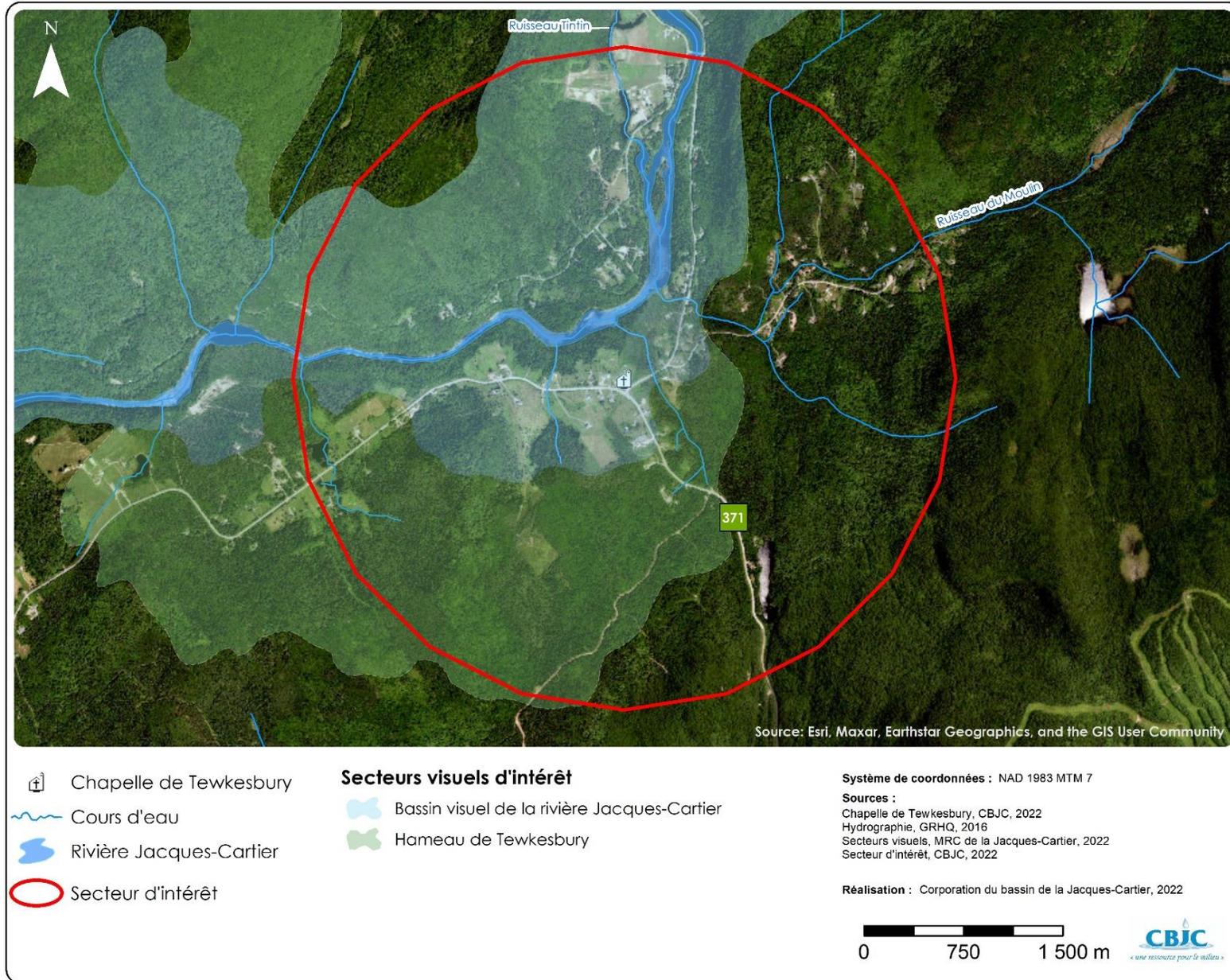
4 ANALYSES PAYSAGÈRES ET COULÉE VERTE ET BLEUE

Le secteur de la chapelle de Tewkesbury figure parmi l'une des aires d'accueil principales proposées pour la coulée verte et bleue de la rivière Jacques-Cartier (AECOM, 2020). Ce secteur est reconnu pour ses attraits naturels et patrimoniaux et présente des caractéristiques intéressantes pour la valorisation et l'aménagement du secteur. En effet, le site patrimonial de la chapelle de Tewkesbury, classé depuis 2010 au registre du patrimoine culturel (Gouvernement du Québec, 2013), participe à la valorisation des paysages et présente une grande opportunité de mise en valeur du paysage et du patrimoine (AECOM, 2020 ; AECOM, 2017 ; Groupe A/Annexe U, 2014).

Deux secteurs visuels d'intérêts identifiés dans l'analyse des paysages de la MRC (AECOM, 2017) s'observent depuis le secteur d'intérêt du projet, soit le bassin visuel de la vallée de la Jacques-Cartier et le hameau de Tewkesbury (carte 7). L'unité de paysage du bassin visuel de la vallée de la Jacques-Cartier dans le secteur de Tewkesbury se caractérise par l'encaissement prononcé de la rivière, les fortes pentes, les escarpements rocheux et les vastes territoires forestiers. De plus, le paysage du hameau de Tewkesbury, dont la chapelle constitue le point de repère central, présente une ambiance rurale et agroforestière. Le réseau routier et les parcs publics présents sur le territoire du hameau offrent de nombreuses percées visuelles et des panoramas donnant sur des paysages bucoliques et saisissants (AECOM, 2017). D'ailleurs, les parcs publics des Draveurs et de la chapelle de Tewkesbury offrent des panoramas exceptionnels, classés comme étant les paysages les plus marquants et identitaires du hameau de Tewkesbury (Groupe A/Annexe U, 2014).

Le secteur présente de nombreuses forces quant à l'aménagement pour la valorisation du paysage. On pense notamment à la grande accessibilité visuelle sur les paysages bucoliques, à la forte charge patrimoniale liée à la présence de la chapelle de Tewkesbury, aux différentes activités d'intérêt à proximité (Rafting, Spa nordique, Glissades) et le grand sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes du hameau. Quant aux opportunités, on soulève la possibilité de développer des sentiers de randonnées, un point d'accès à la rivière, des points d'observation de percées visuelles et d'autres activités récréotouristiques (AECOM, 2017).

Toutefois, on note un manque de services de proximité, l'absence de randonnée aménagée, une nuisance par rapport aux bruits des motocyclistes et l'absence de piste cyclable pour sécuriser les cyclistes. De plus, la qualité du secteur est menacée par l'appropriation du territoire pour la villégiature, l'établissement de nouveaux résidents sur les flancs des collines qui engendre des cicatrices dans le paysage et l'obstruction des percées visuelles (AECOM, 2017 ; Groupe A/Annexe U, 2014).



Carte 7 : Secteurs visuels d'intérêt à l'intérieur et à proximité de la zone d'étude du secteur de la chapelle de Tewkesbury

Le plan d'ensemble des coulées vertes et bleues propose des orientations et objectifs pour les volets **écologiques**, **récréatifs** et **paysagers et patrimoniaux** (AECOM, 2020). Chacune des orientations est directement suivie des objectifs qui s'y appliquent.

1. Conserver les milieux sensibles ;
 - Assurer la pérennité du saumon et de l'omble de fontaine et les mettre en valeur.
2. Valoriser les milieux naturels d'intérêts ;
 - Favoriser l'interprétation de la nature
3. Préserver la qualité des rives.
 - Préserver le continuum boisé le long des rives;
 - Favoriser des aménagements riverains qui contribuent à préserver la qualité des rives et de l'eau ;
 - Valoriser le potentiel de pêche
 - Encadrer et minimiser les activités ayant un impact sur les rives et les paysages ;
 - Mettre en place et encourager les activités de lutte aux espèces exotiques envahissantes.

1. Atténuer les discontinuités entre les pôles et les parcours récréatifs ;
 - Assurer une continuité des activités linéaires tant sur l'eau que sur les rives;
 - Assurer des points d'ancrage forts qui constitueront des portes d'entrée au réseau linéaire ;
 - Assurer la collaboration de l'ensemble des acteurs clés.
2. Améliorer les accès visuels et physiques à la rivière ;
 - Augmenter le nombre de portes d'entrée ;
 - Améliorer et maximiser les portes d'entrée actuelles ;
 - Augmenter l'offre d'activités récréatives linéaires non motorisées, et ce, en toute saison.
3. Maximiser les pôles récréatifs existants.
 - Établir une porte d'entrée aux réseaux linéaires ;
 - Évaluer la pertinence de créer une boucle vers le hameau de Stoneham par le corridor écologique ou un autre lien afin de connecter le réseau cyclable qui se dirige aussi vers le parc national.

1. Valoriser les paysages riverains et agroforestiers ;
 - Créer des haltes le long des routes panoramiques
2. Mettre en valeur les principales caractéristiques de la rivière ;
 - Créer des parcours thématiques le long des routes panoramiques ;
 - Valoriser les paysages emblématiques et les biomes traversés ;
 - Valoriser les milieux humains en bordure de la rivière.
3. Valoriser l'histoire et le patrimoine du secteur.
 - Valoriser le chemin des Jésuites et autochtones
 - Valoriser les bâtiments et sites patrimoniaux

5 PLANIFICATION TERRITORIALE ET RÉGIONALE

Le caractère exceptionnel de la rivière tant sur le plan écologique, paysager que patrimonial est reconnu à travers diverses planifications territoriales.

5.1 Schéma d'aménagement et de développement

Dans son schéma d'aménagement et de développement (SAD), la MRC de La Jacques-Cartier porte une grande importance à la rivière Jacques-Cartier. En fait, elle reconnaît que la rivière Jacques-Cartier et son environnement riverain constituent un site d'intérêt naturel et récréotouristique ainsi qu'un territoire faunique d'intérêt pour le saumon. Aussi, elle reconnaît la grande importance de la rivière Jacques-Cartier aux titres de « bien patrimonial naturel et culturel unique et d'ambassadeur de la région » (MRC de La Jacques-Cartier, 2021).

De plus, comme présentée précédemment, la MRC a réalisé une analyse paysagère en 2017 qui reconnaît le caractère exceptionnel du cadre visuel de la rivière. Cette analyse identifiait un fort attachement de la population à la rivière Jacques-Cartier et définissait un enjeu principal soit, le maintien de la qualité des berges et des paysages longeant le cours d'eau et l'accès à la rivière. Ces éléments ont servi à alimenter les enjeux et objectifs du SAD.

5.2 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) énonce des objectifs à atteindre basés sur des critères qui ciblent l'intégration harmonieuse d'un projet par rapport au lieu de son implantation, notamment pour protéger et/ou mettre en valeur un secteur patrimonial ou paysager. Pour le secteur de Tewkesbury, un projet de règlement adopté en mars 2020 est actuellement à l'étape de consultation et intègre certains enjeux en lien avec la protection des paysages. Certains nouveaux objectifs et critères proposés dans ce projet de règlement sont d'intérêt et en concordance avec les objectifs de protection et mise en valeur des paysages de la présente initiative.

Les deux objectifs généraux visent à :

1. « *Maintenir la qualité environnementale et paysagère générale de la vallée de la Jacques-Cartier et du hameau de Tewkesbury tout en permettant le développement en harmonie avec la nature, la végétation indigène existante et la communauté locale.* »
2. « *Maintenir les grandes caractéristiques du paysage, et plus spécifiquement la topographie, les espaces boisés, les espaces ouverts à vocation agricole (actuelle ou historique) et le couvert végétal existant en territoire montagneux, qui ont un apport significatif au site d'intervention.* »

Les objectifs spécifiques quant à eux visent les interventions dans différents secteurs :

1. « Dans les secteurs où la topographie est à pente faible : permettre de nouveau le déboisement des lots historiquement utilisés à des fins agricoles, à condition qu'ils aient une superficie généreuse permettant les activités agroforestières. Dans de tels cas, permettre un déboisement complet du couvert forestier de l'aire plane du lot, plutôt qu'une aire très restreinte seulement pour l'implantation du bâti principal et secondaire. Cette coupe pourrait se poursuivre jusqu'au parcours public. »
2. « Dans les secteurs de pentes plus fortes : s'assurer de la conservation du couvert végétal et minimiser les impacts de l'implantation de nouveau bâtiment sur celui-ci. »

À ces objectifs s'ajoutent sept (7) critères auxquels sont assujetties les interventions soumises au PIIA.

L'intervention projetée doit :

1. S'intégrer au paysage et assurer la protection et la mise en valeur des crêtes, des vallons, des cours d'eau et de leurs bandes de protection;
2. Éviter un volume ou un gabarit qui détonne avec le cadre bâti et le milieu naturel existant;
3. Éviter de créer un élément discordant dans le champ visuel d'un usager du réseau routier limitrophe ou le voisinage;
4. Favoriser la préservation des espaces ouverts pour le maintien des perspectives visuelles;
5. Préserver et mettre en valeur les structures agricoles paysagères (granges, haies, clôtures, etc.);
6. Éviter toute pollution lumineuse (voir aussi article 5.12.4.6);
7. Préserver les relations visuelles et physiques avec les éléments naturels d'importance par la mise en valeur et la conservation des perspectives visuelles et panoramas exceptionnels et remarquables, entre autres, à travers les recommandations propres à chaque unité de paysage et séquences visuelles identifiées dans l'étude de caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury.

5.3 Plan directeur de l'eau

Le plan directeur de l'eau (PDE) de la zone de gestion intégrée de l'eau de la Jacques-Cartier (CBJC, 2014) est un document qui a été réalisé par les acteurs de l'eau de la zone, dont les entités municipales, afin d'assurer une saine gestion de l'eau, en prenant en considérant leurs préoccupations et intérêts. Plusieurs objectifs spécifiques permettant de répondre aux divers enjeux soulevés sur le territoire ont été retenus, pour lesquels les acteurs ont proposé des actions à mettre en œuvre pour leur atteinte.

Ainsi, les objectifs spécifiques et actions en lien avec le présent projet sont :

Objectif 33 : *Promouvoir les valeurs écologique et paysagère des écosystèmes riverains, aquatiques et humides auprès des acteurs de l'eau ;*

Action 33.4 : **Inciter** et **soutenir** des initiatives pour la conservation, restauration et mise en valeur des écosystèmes riverains, aquatiques et humides ;

Objectif 43 : *Encadrer l'accès public aux sites et territoires d'intérêt en mettant en place des infrastructures respectueuses de l'environnement naturel ;*

Action 43.1 : **Proposer** certaines mesures respectueuses de l'environnement visant à mieux encadrer le développement ;

Objectif 44 : *Informers et sensibiliser la population sur la présence, les particularités et l'environnement immédiat des sites et territoires d'intérêt ;*

Action 44.2 : **Diffuser**, à même les sites d'intérêt, ses particularités propres ;

Objectif 45 : *Privilégier la protection et la mise en valeur des sites et territoires d'intérêt susceptibles d'appuyer la réalisation du mandat de la CBJC.*

Action 45.5 : **Mettre en place** des mesures de protection et de mise en valeur de ces sites [sites et territoires d'intérêt susceptibles d'appuyer la réalisation du mandat de la CBJC].

5.4 Plan régional des milieux humides et hydriques

Bien que le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de La Jacques-Cartier soit encore en rédaction, il est connu que ce plan de réflexion stratégique considérera des éléments du SAD de la MRC. Ainsi, étant donné que l'importance de la rivière Jacques-Cartier y est reconnue, il est fort probable que la rivière Jacques-Cartier fasse partie des milieux hydriques d'intérêt du PRMHH.

6 PLAN CONCEPTUEL

La vision de développement du secteur se base sur les préoccupations locales et les opportunités régionales. Ainsi, il est souhaité de créer un espace d'accueil communautaire et récréatif permettant de profiter et d'accéder aux percées visuelles sur le paysage de la vallée de la rivière Jacques-Cartier. Le plan conceptuel propose deux volets complémentaires ayant leurs objectifs spécifiques.

Le premier volet, ayant un axe plutôt récréotouristique, se concentre autour des terrains de la chapelle, appartenant à la municipalité et au MRNF. Le second volet, ayant un axe communautaire, se concentre sur le lot du parc municipal des Draveurs et de la caserne de pompier.

Les opportunités qu'offrent ces deux sites pour une mise en valeur des paysages sont nombreuses, notamment le belvédère de la chapelle qui offre un panorama visuel exceptionnel et des panneaux d'interprétations qui ont pour sujets l'histoire du hameau de Tewkesbury, la bataille de la Jacques-Cartier et le sentier des Jésuites, le grand stationnement, le sentier d'accès informel vers la rivière et les infrastructures communautaires existantes dans le parc municipal (carte 8).

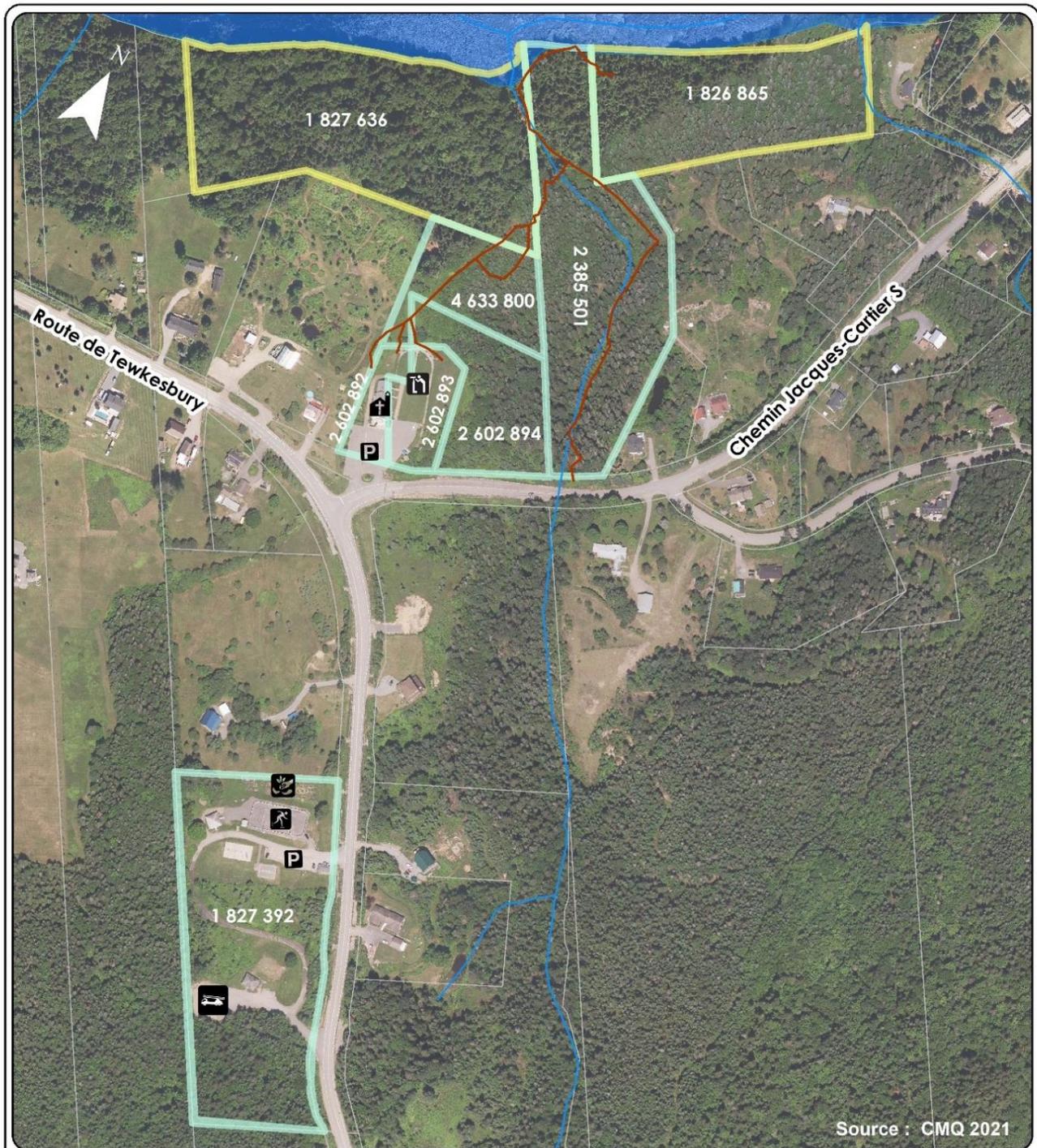
Cela dit, dans le but d'optimiser et bonifier le secteur de la chapelle, il est prévu d'y réaliser divers aménagements dans un premier volet, consistant à :

1. Baliser et sécuriser un sentier officiel ;
2. Implanter un poste d'observation sur la rivière et son milieu riverain ;
3. Pérenniser la percée visuelle sur la rivière depuis le belvédère de la chapelle ;
4. Informer et sensibiliser les visiteurs sur l'intérêt et l'importance du milieu environnant.

Aussi, dans le but de favoriser les activités collectives et l'appropriation des paysages, les aménagements prévus au deuxième volet consistent à :

1. Remplacer le bâtiment blanc abandonné par un préau couvert ;
2. Planifier l'aménagement d'une aire agrocommunautaire ;
3. Informer et sensibiliser les visiteurs sur l'intérêt et l'importance du milieu environnant ;
4. Pérenniser le paysage donnant sur la chapelle et la vallée de la Jacques-Cartier.

L'ensemble des aménagements susmentionnés peuvent être visualisés sur la carte 9.



- | | | | |
|--|--------------------------|--|-------------------------|
| | Belvédère de la chapelle | | Sentier informel |
| | Caserne de pompier | | Cours d'eau |
| | Chapelle de Tewkesbury | | Lots municipaux |
| | Jardin communautaire | | Lots du MRNF |
| | Patinoire municipale | | Rivière Jacques-Cartier |
| | Stationnement | | Cadastre |

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 7

Sources :

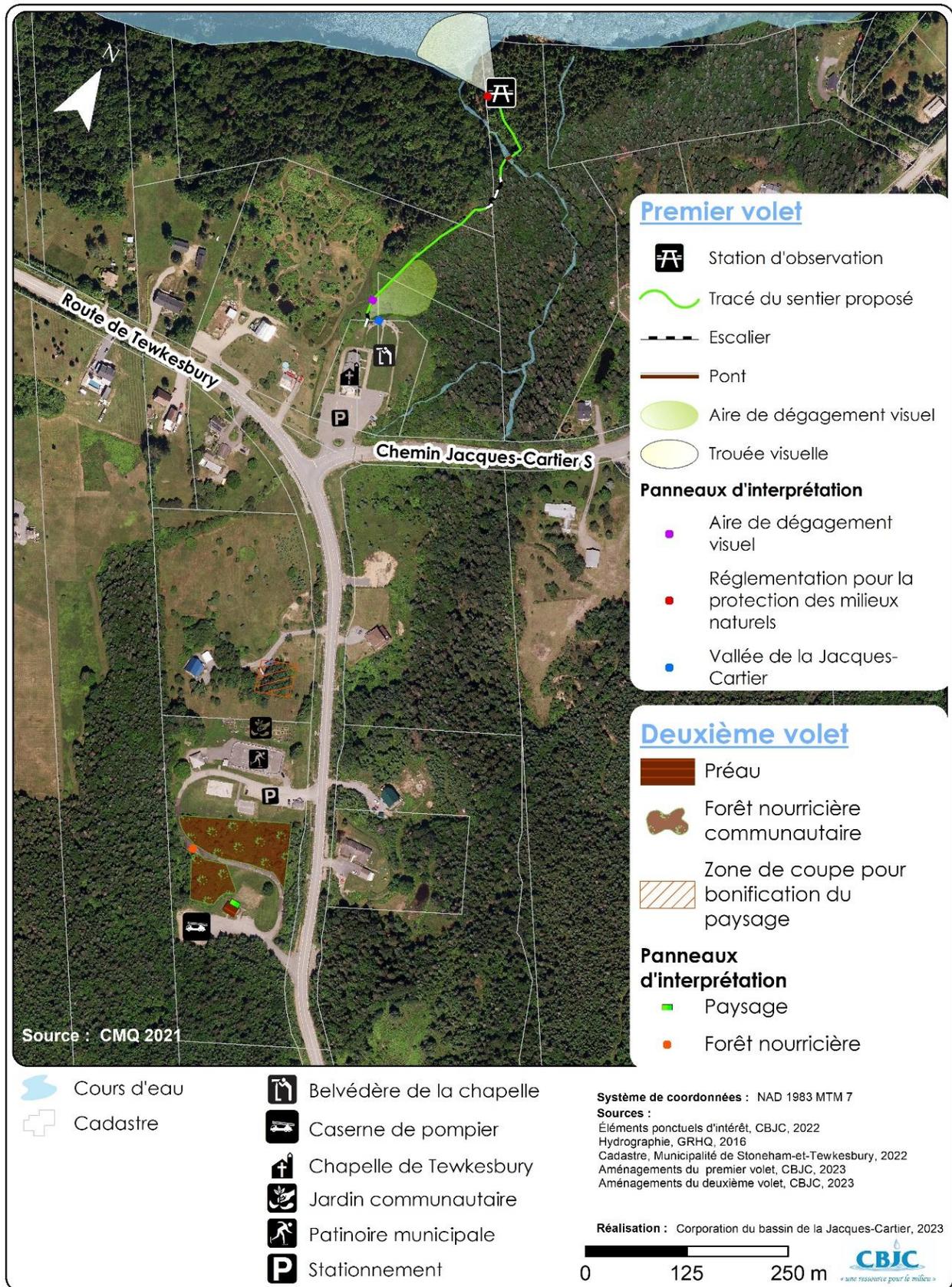
Éléments ponctuels d'intérêt, CBJC, 2022
 Hydrographie, GRHQ, 2016
 Cadastre, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, 2022
 Lots municipaux, CBJC, 2022
 Lots du MRNF, CBJC, 2022
 Sentiers, CBJC, 2018

Réalisation : Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, 2023

0 125 250 m



Carte 8 : Localisation des secteurs d'intérêt pour le projet de mise en valeur et des éléments constitutants



Carte 9 : Localisation des aménagements proposés pour les deux phases du projet de mise en valeur du secteur de la chapelle de Tewkesbury

7 Travaux proposés

7.1 Premier volet

7.1.1 Planification et préparation

Afin d'être en mesure de s'assurer que les aménagements prévus respectent la réglementation en vigueur, notamment quant à l'atteinte des milieux humides et hydriques, une caractérisation écologique des lots visés par le projet devra être réalisée afin d'identifier et délimiter précisément ces milieux présents, notamment le milieu humide potentiel ainsi que la limite du littoral des cours d'eau. Cette étude permettra également de valider plus précisément l'emplacement des aménagements prévus. Des plans détaillés des infrastructures devront être par la suite élaborés par des professionnels, notamment pour les escaliers et le pont, afin d'assurer la conformité de leur construction ainsi que leur pérennité.

En parallèle, des échanges continus devront être entretenus avec les différents ministères concernés. Les discussions avec le MELCCFP porteront sur la conformité avec la réglementation en vigueur et les autorisations nécessaires. De plus, les discussions avec le MRNF, responsable des terrains riverains gouvernementaux, devront permettre d'obtenir le droit d'utilisation des propriétés publiques. Il est donc possible que des démarches de demandes d'autorisation soient nécessaires dans les deux cas.

7.1.2 Aménagement du sentier

Le sentier pédestre sera aménagé en empruntant, en partie, le tracé du sentier informel existant (carte 10) qui débute à la chapelle et se termine à proximité de la rivière Jacques-Cartier. Le tracé officiel du sentier existant informel devra être corrigé afin de ne pas empiéter dans la bande riveraine du ruisseau une fois qu'il sera traversé et d'éviter le milieu humide. La liste qui suit énumère les différents travaux qui devront être faits pour réaliser cette étape :

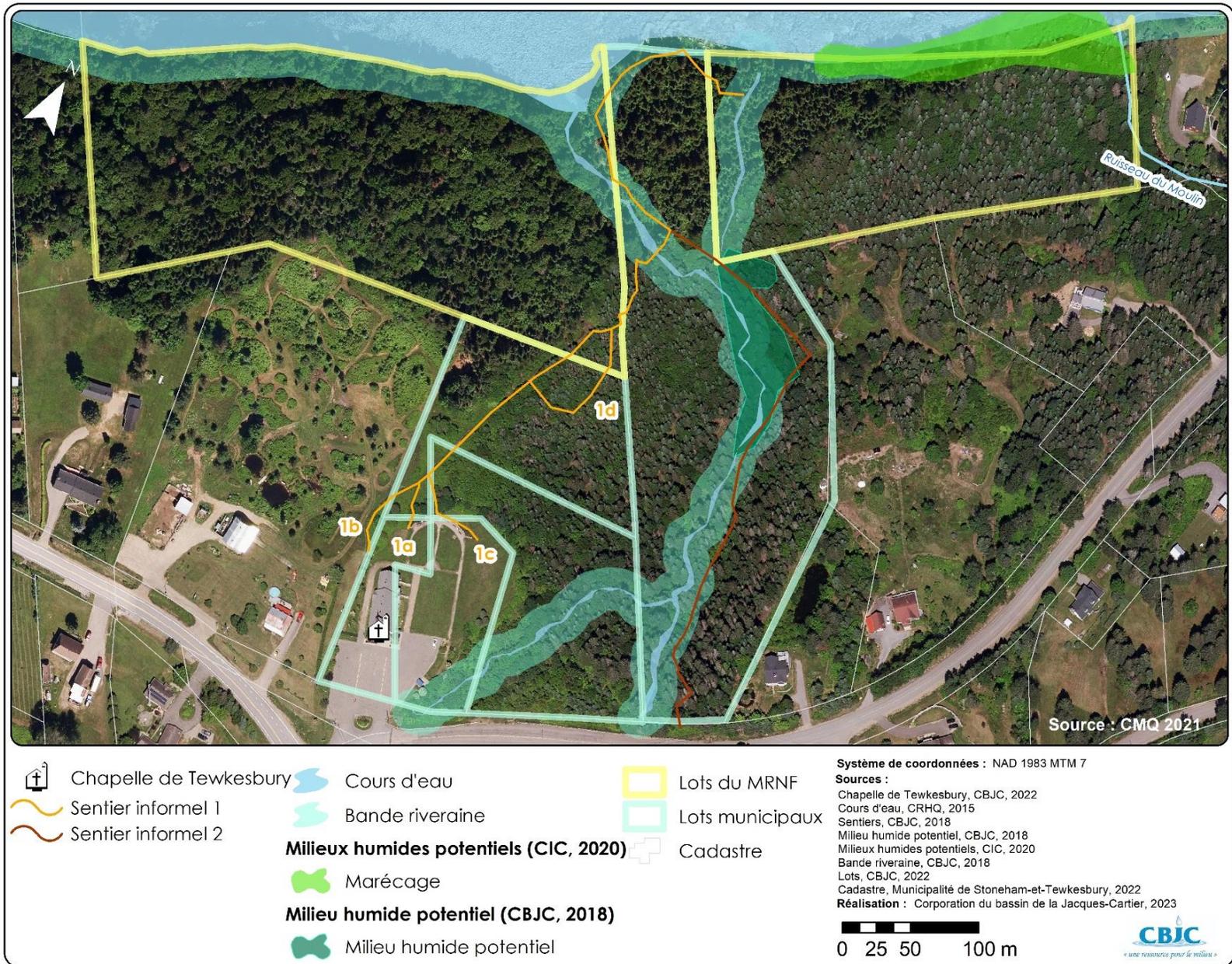
- ❖ L'installation d'un système de drainage (fossés de dérivation et rigoles)
- ❖ Le débroussaillage et l'égagement dans les nouveaux tronçons à créer ;
- ❖ Aménagement de l'aire de marche en sol naturel;
- ❖ Installation d'escalier dans les pentes abruptes ;
- ❖ Installation d'un pont pour traverser le ruisseau ;
- ❖ Balisage et indications le long du sentier ;
- ❖ Fermeture de certains tronçons et embranchements informels existants.

La position des escaliers et du pont (carte 11) a été déterminée selon les caractéristiques observées sur le terrain à l'hiver 2023. Le premier escalier sera installé au début du sentier, à l'entrée **1a** qui présente une pente de 70% sur une longueur d'environ huit (8) mètres. Le second est nécessaire dans la descente avant le ruisseau, où une pente moyenne de 44 % s'étend sur environ 34 mètres. Le pont sera situé tout juste après un seuil du ruisseau visible à partir du sentier existant, où la largeur est restreinte et les rives semblent plus stables. L'installation de ces infrastructures nécessitera une certaine préparation préalable du terrain.

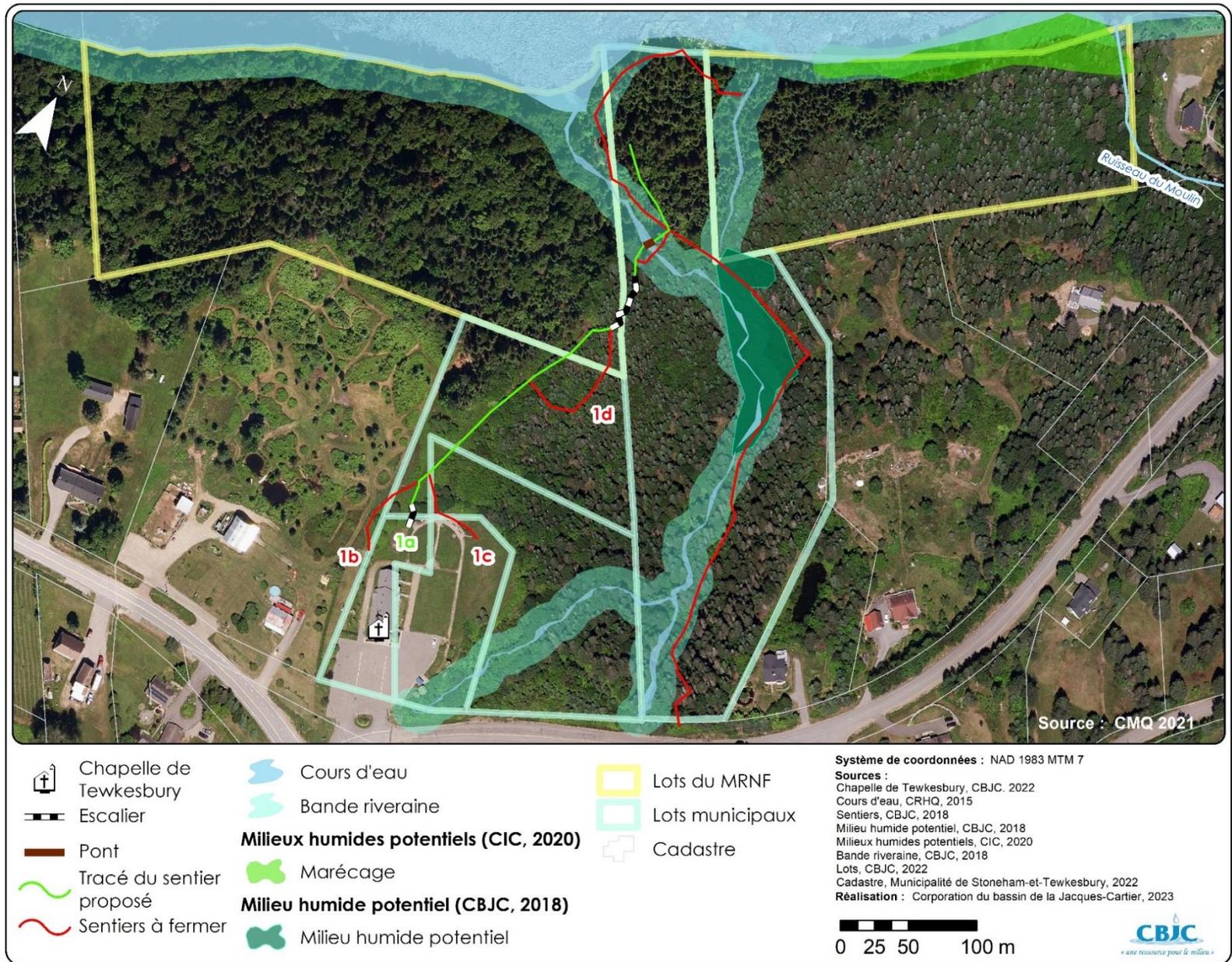
Il est à noter que ces infrastructures si elles sont en bois, ont une espérance de vie d'environ 10 ans (Rando Québec, 2020).

Le sentier sera balisé à l'aide de pancartes, de tronc d'arbres coupés et de rubans/cordes dans les endroits où le sentier officiel n'est pas facilement discernable et où des tronçons auront été fermés. À cet effet, les tronçons de sentiers à fermer font un total d'environ 660 m (en rouge sur la carte 11). Ceux-ci seront en partie végétalisés avec des sapins baumiers, une essence déjà présente sur le site. D'autres tronçons seront simplement bloqués à l'aide de pancartes et de cordes interdisant l'accès. Les tronçons à fermer sont les entrées du sentier **1b** et **1c**, la boucle **1d**, la section du sentier **1** qui empiètent sur la bande riveraine du ruisseau et la rive de la rivière Jacques-Cartier puis l'entièreté du sentier **2** (carte 11). Le sentier **2** traverserait un milieu humide potentiel et longerait le ruisseau en empiétant dans sa bande riveraine à quelques endroits. Ainsi, il est recommandé de bloquer les accès à ce sentier. Une fois terminé, le sentier officiel aura une longueur d'environ 270 m.

À des fins de préservation des milieux naturels riverains, l'équipe de la CBJC considère qu'il est justifié de ne pas aménager un prolongement du sentier existant sur les rives de la rivière Jacques-Cartier, d'autant plus la présence de rapide à proximité qui constituent un risque pour la sécurité des personnes. Ainsi, les berges de la rivière conserveront davantage leur caractère naturel et maintiendront plus facilement une bonne qualité, tout en permettant aux visiteurs de profiter du paysage de la rivière.



Carte 10 : Localisation des sentiers existants à proximité de la chapelle de Tewkesbury



Carte 11 : Représentation des tronçons de sentier à fermer et du tracé du sentier officiel proposé

7.1.3 Aménagement d'un point de vue

Afin de permettre aux utilisateurs du sentier de profiter et ressentir la présence de la rivière Jacques-Cartier, une station d'observation sera construite à la fin du sentier. Ce dernier débouche sur un plateau (figure 1) où la végétation, peu dense, permet d'apercevoir la rivière. La station d'observation prendra la forme d'une plateforme où il sera possible de s'arrêter pour pique-niquer et pour observer la nature environnante. La plateforme se trouvera au bord d'une pente de 31 % d'inclinaison donnant sur la rivière à une distance d'environ 30m (carte 12).



Figure 1 : Site d'implantation du belvédère en bordure de la rivière Jacques-Cartier

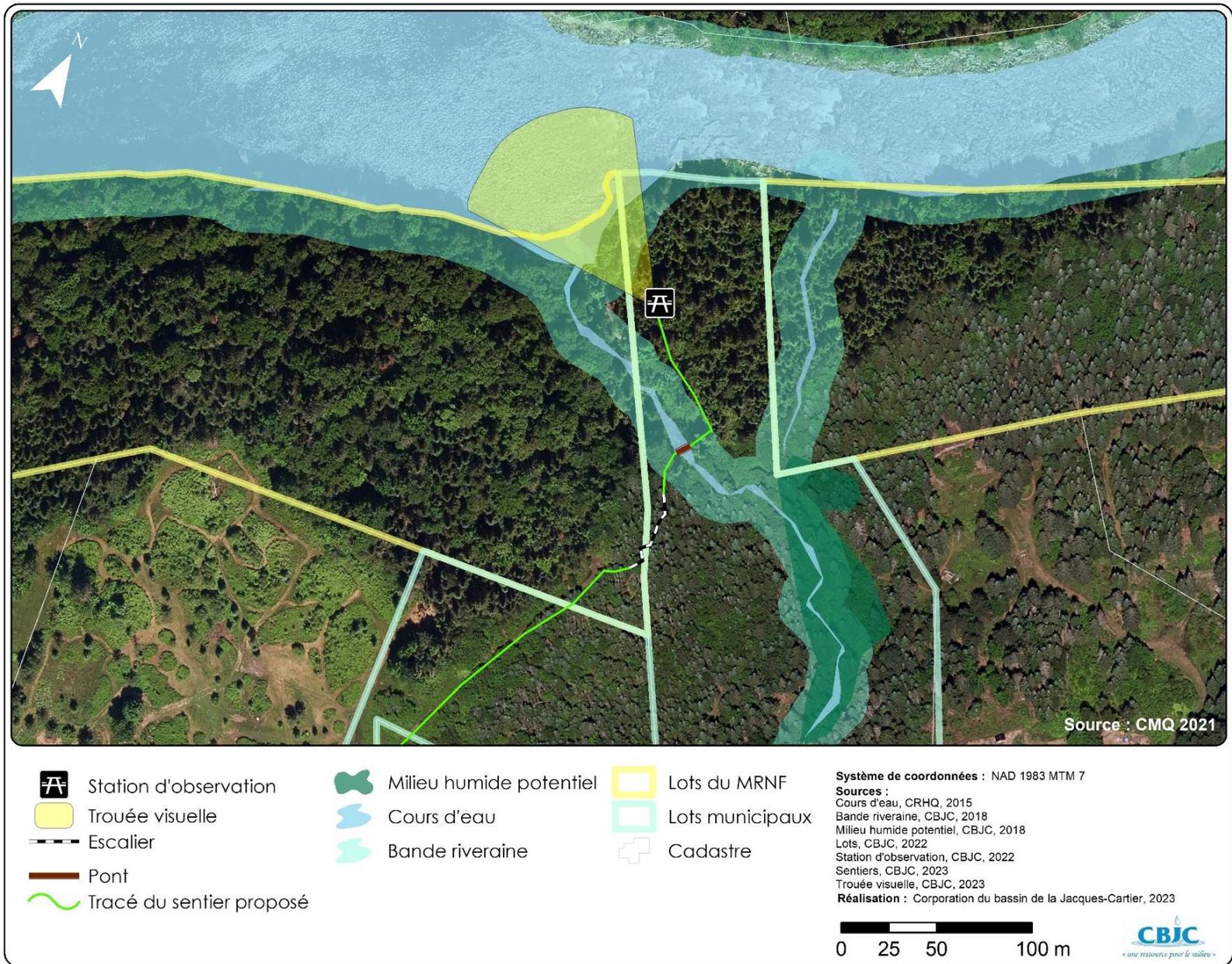
Les dimensions de la plateforme seront d'environ 3m x 3m, et devrait permettre d'y installer une table de pique-nique et un banc. Un dégagement de la végétation devra être nécessaire à l'emplacement projeté de la plateforme, ainsi que vers la rivière pour ouvrir légèrement la percée visuelle permettant d'observer l'aval du rapide de l'Apéritif (figure 2). À cet effet, les arbres sélectionnés seront surtout les feuillus qui bloquent la vue durant l'été. De plus, à proximité de la plateforme, des pancartes seront installées afin d'interdire l'accès à la rivière Jacques-Cartier et faire mention des dangers (risque de noyade).

En bref, les étapes pour réaliser cet aménagement sont de :

- ❖ Couper les arbres dans l'aire d'implantation de la plateforme ;
- ❖ Sécuriser le site en coupant les chicots susceptibles de tomber ;
- ❖ Fabriquer et installer la plateforme, avec garde-corps ;
- ❖ Fabriquer et installer la table de pique-nique et le banc ;
- ❖ Dégager la vue sur une largeur d'environ 4 m ;
- ❖ Installer la signalisation de danger et risque interdisant l'accès à la rivière



Figure 2 : Paysage sur la rivière à partir du site d'implantation du point de vue



Carte 12 : Localisation et représentation de la station d'observation et de la trouée visuelle

7.1.4 Amélioration de la percée visuelle

Dans l'objectif de pérenniser la percée visuelle sur le paysage de la vallée de la rivière à partir du belvédère de la chapelle de Tewkesbury, un aménagement paysager sera réalisé en contrebas au nord de celui-ci (carte 13). La coupe des arbres et arbustes bloquant la vue sur le paysage de la rivière sera nécessaire et l'espace de cette aire de dégagement visuel sera converti en espace de biodiversité. En bref, les étapes pour réaliser cet aménagement sont de :

- ❖ Planification des travaux incluant un plan d'aménagement et un plan d'entretien ;
- ❖ Préparation du site incluant le retrait de la végétation et la préparation du sol ;
- ❖ Revégétalisation et plantation d'essences basses et couvre-sol variées pour empêcher la recolonisation des arbres et limiter l'entretien ;
- ❖ Installation d'éléments de biodiversité complémentaires (cabanes d'oiseaux, abris d'insectes, ruches, etc.).

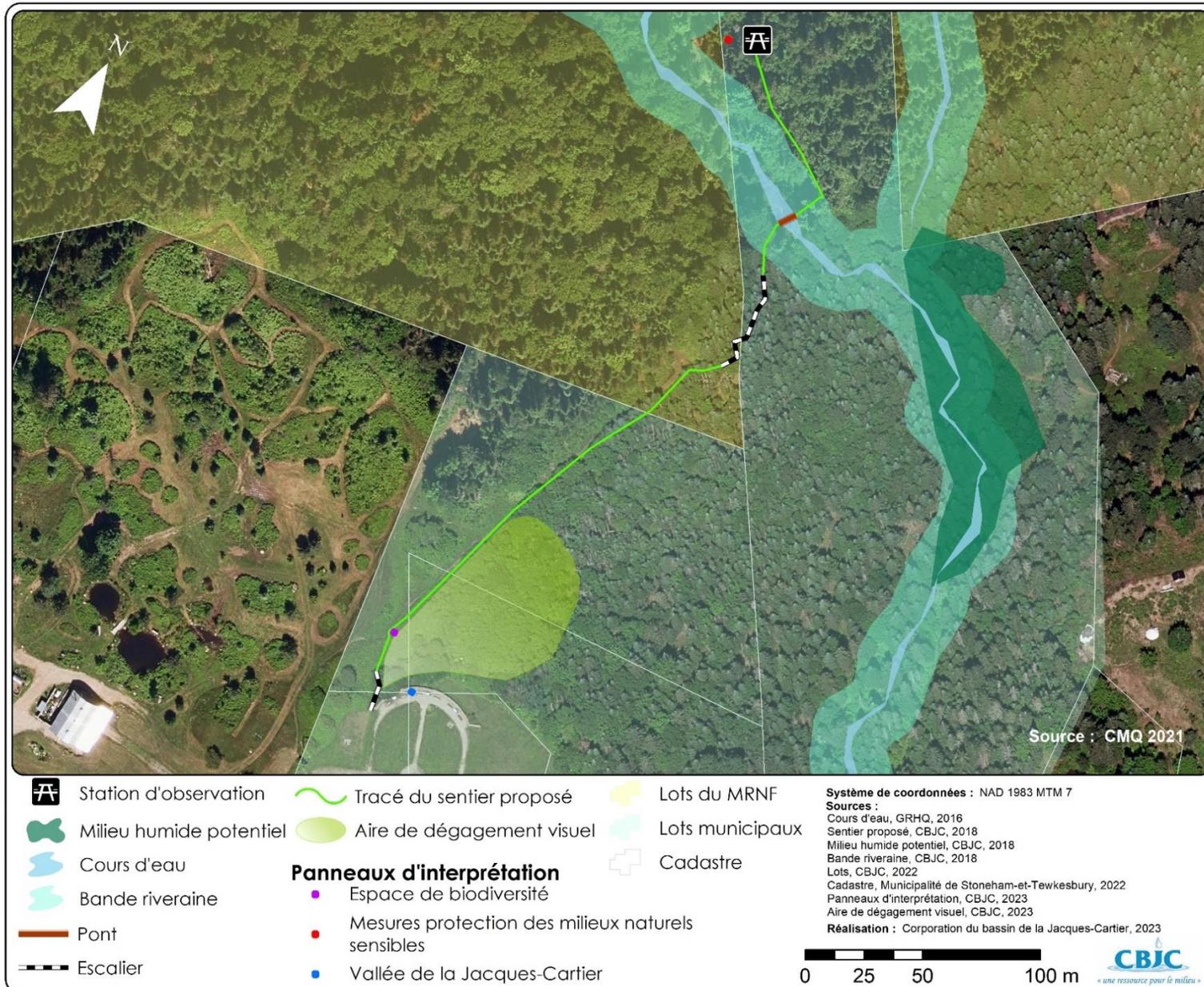
Pour limiter l'entretien nécessaire de cet espace dans le futur, il sera important de végétaliser le site avec des arbustes qui auront une hauteur maximale d'environ deux mètres. Aussi, une zone pourra être laissée en friche afin de favoriser l'installation de plantes herbacées qui permettra de faire ressortir le caractère champêtre du paysage. La zone en friche devra toutefois être entretenue pour éviter l'implantation d'arbres et de grands arbustes. Une fois réalisé, l'aménagement demandera un entretien régulier pour les deux à trois premières années afin d'assurer la survie des plantes, puis de façon moins importante à mesure que les végétaux s'établissent.

7.1.5 Éléments de sensibilisation et d'interprétation du paysage

Dans le but de sensibiliser davantage les visiteurs à divers éléments d'intérêt du site mis en valeur et voulant être conservés, il est prévu d'installer de nouveaux panneaux d'interprétation. Il est projeté d'y installer trois nouveaux panneaux ayant comme sujets potentiels l'aménagement de l'espace biodiversité, l'histoire géomorphologique derrière le paysage de la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les mesures de conservation des milieux naturels sensibles comme la bande riveraine et les milieux humides.

Les étapes prévues pour ces éléments sont :

- ❖ La rédaction et la confection de la thématique et du contenu des panneaux ;
- ❖ La réalisation de l'infographie, du graphisme et de l'impression sur les panneaux ;
- ❖ La fabrication et l'installation des panneaux sur le terrain.



Carte 13 : Localisation et représentation de l'aire de dégagement visuel et des panneaux d'interprétation

7.2 Deuxième volet

Situé tout juste en retrait au sud de la chapelle et en élévation surplombant ce secteur, le terrain municipal où l'on retrouve déjà des infrastructures communautaires concentrera des aménagements complémentaires au bénéfice des citoyens et citoyennes du hameau de Tewkesbury.

7.2.1 Planification et préparation

Pour bien cerner les besoins et volontés de la communauté, une consultation publique devrait être menée afin d'alimenter et d'orienter les détails des aménagements projetés. Le plan d'aménagement pourra ensuite être précisé, incluant les interventions pour le maintien et l'observation du paysage et les zones d'aménagement paysager et communautaire.

7.2.2 Préau communautaire couvert

Afin de permettre aux citoyens et citoyennes de profiter du meilleur point de vue du paysage global de la vallée, il est projeté d'implanter un préau à proximité de la caserne de pompier. Pour ce faire, il est prévu de l'installer à l'emplacement du bâtiment blanc qui est actuellement inutilisée et pour laquelle la municipalité souhaite prendre une décision quant à son utilisation en raison des travaux nécessaires à son maintien (figure 3 ; carte 14). Le point de vue perçu à partir de la galerie de ce bâtiment présente l'un des panoramas les plus exceptionnels du secteur (figure 4 ; Groupe A/Annexe U, 2014). Celui-ci sera d'ailleurs mis en valeur à travers un panneau exposant ce panorama et son caractère identitaire à travers les éléments d'intérêt de la vallée observée. Inspiré par le panneau d'interprétation au sommet de la tour d'observation du parc de la Tour-du-Nordet de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (figure 5), le panneau illustrera le paysage que l'on peut apercevoir à partir du préau. Les divers éléments du paysage visibles illustrés pourront être numérotés et nommés sur le panneau, créant ainsi un sentiment d'appropriation du paysage.

Les travaux prévus pour l'implantation du préau sont :

- ❖ La démolition du bâtiment blanc ;
- ❖ La consolidation de la structure portante ;
- ❖ La construction d'un préau couvert de style « bois rond » ;
- ❖ L'aménagement de l'espace communautaire (tables, bancs, panneau, etc.)



Figure 3 : Aperçu du bâtiment blanc sur le site de la caserne municipale



Figure 4 : Panorama visuel à partir du bâtiment blanc



Figure 5 : Panneau d'interprétation du paysage présent au parc de la Tour-du-Nordet (Tripadvisor, 2021)

7.2.3 Aménagement paysager communautaire

Dans un objectif de développer le secteur à l'échelle humaine et locale, il est projeté de convertir un espace actuellement arbustif qui doit être entretenu pour maintenir le paysage en aménagement paysager communautaire. Cet espace pourrait par exemple s'inspirer d'une forêt nourricière et permettre à la fois d'accroître le caractère champêtre du paysage d'autrefois et d'offrir des éléments comestibles en favorisant la participation citoyenne et réalisant des activités sociales et éducatives. Sa présence sera complémentaire au jardin communautaire et au parc municipal déjà existant sur la propriété. L'installation d'une mosaïculture pourrait également être envisagée.

Les étapes prévues pour cet espace sont :

- ❖ Planification des travaux incluant un plan d'aménagement et un plan d'entretien ;
- ❖ Préparation du site incluant le retrait de la végétation et la préparation du sol ;
- ❖ Revégétalisation et plantation d'essences basses et couvre-sol variées pour empêcher la recolonisation des arbres et limiter l'entretien
- ❖ La plantation des arbres fruitiers ou autres et l'installation d'éléments de biodiversité complémentaires (cabanes d'oiseaux, abris d'insectes, ruches, etc.) seront effectuées postérieurement ;
- ❖ Élaboration et installation d'un panneau d'interprétation de l'aménagement ;
- ❖ Si possible, dégagement visuel de la chapelle à partir du site.

De nombreuses espèces de plantes peuvent être intéressantes à implanter dans une forêt nourricière, selon les conditions pédologiques du site. Une fois réalisé, l'aménagement demandera un entretien régulier lors des deux à trois premières années, puis de façon moins importante à mesure que les végétaux s'établissent. De plus, un panneau d'interprétation pourra illustrer aux visiteurs l'aménagement et ses bienfaits. Finalement, la qualité du paysage, notamment la vue sur la chapelle, mériterait d'être améliorée par la gestion d'arbres se trouvant sur la propriété privée voisine (figure 6).

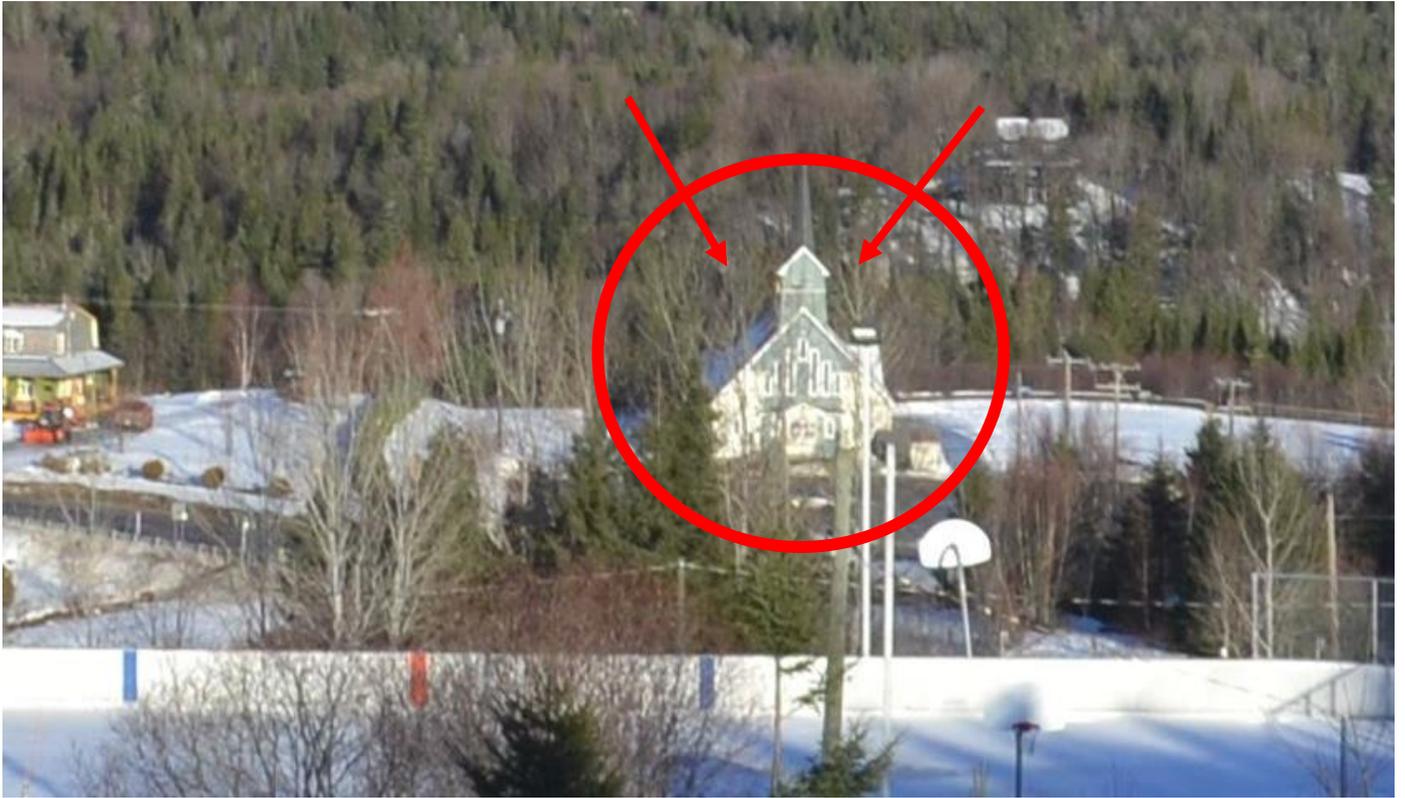
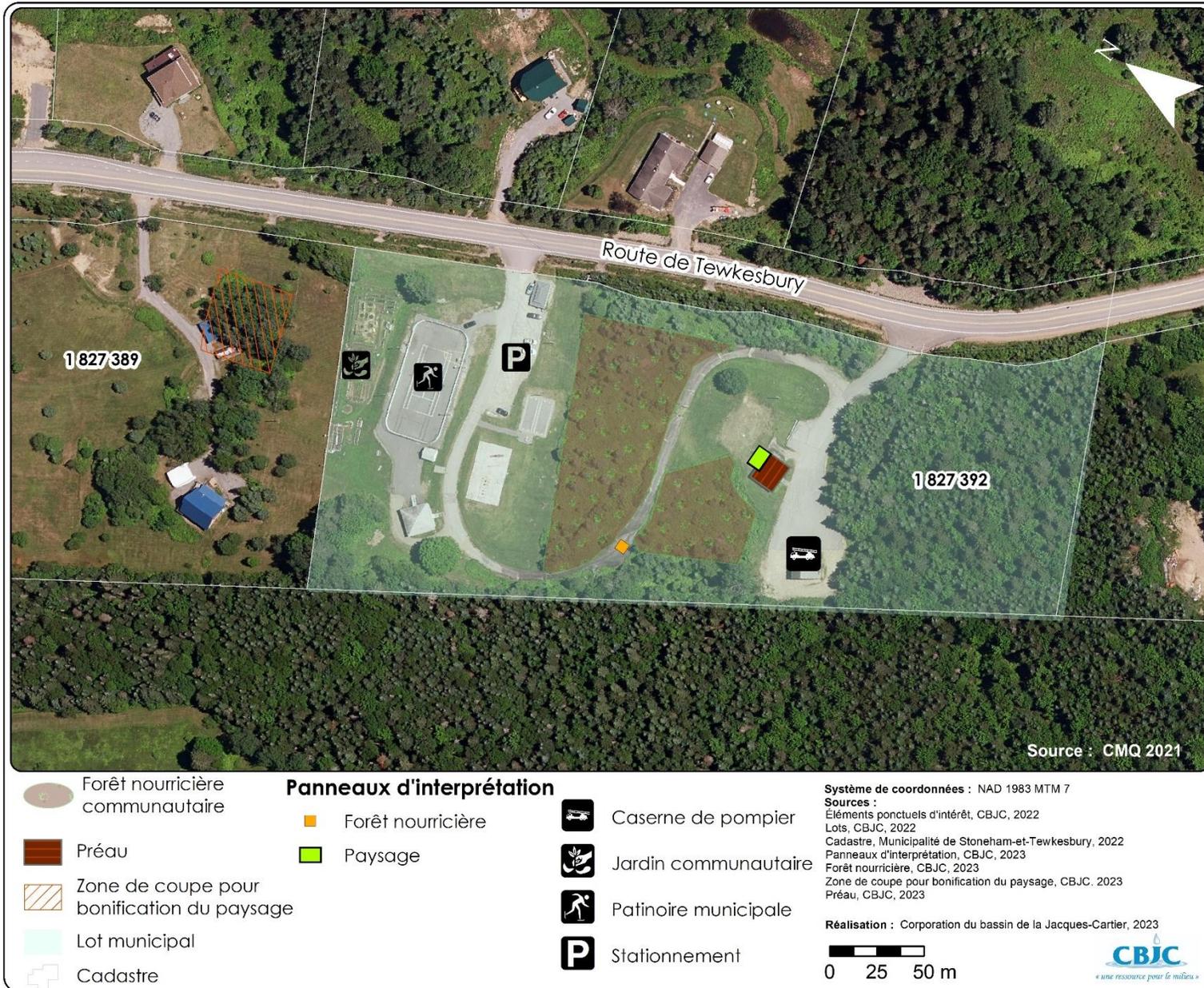


Figure 6 : Vue compromise sur la chapelle de Tewkesbury à partir du parc municipal, avec la présence d'arbres feuillus (sans feuilles lors de la prise de la photo)

POUR CONSULTATION



Carte 14 : Représentation et localisation des aménagements proposés pour le deuxième volet

8 Estimation budgétaire

Le tableau 1 ci-dessous illustre une estimation budgétaire des dépenses associées aux travaux précédemment proposés des deux volets du projet de mise en valeur du secteur de la chapelle de Tewkesbury. Cette estimation est basée sur des coûts de 2019, les montants sont sujets à changement.

Tableau 1. Estimation budgétaire des travaux projetés de mise en valeur

Dépenses projetées	*Estimation budgétaire
Premier volet	
Planification et gestion (honoraires professionnels)	70 000\$
Amélioration et balisage du sentier pédestre	175 000\$
Aménagement d'un point de vue sur la rivière	15 000\$
Amélioration de la percée visuelle depuis la chapelle	20 000\$
Éléments de sensibilisation et d'interprétation du paysage	26 500\$
Sous-total	306 500\$
Deuxième volet	
Planification et gestion (honoraires professionnels)	50 000\$
Aménagement des infrastructures (préau couvert)	120 000\$
Aménagement paysager communautaire	20 000\$
Éléments de sensibilisation et d'interprétation du paysage	25 000\$
Sous-total	215 000\$
Sous-totaux	521 500\$
IMPRÉVUS (15%)	78 225\$
TOTAL	599 725\$

*Estimation budgétaire avant les taxes applicables

9 Conclusion

Dans le cadre de la planification territoriale des coulées vertes et bleues de la CMQ, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a mandaté la CBJC afin d'identifier les besoins quant au développement de l'aire d'accueil principale de la chapelle de Tewkesbury. Pour ce faire, la CBJC a décrit le portrait des milieux naturels et humains du secteur d'intérêt et réalisé une revue littéraire des analyses portant sur le secteur afin de soulever les forces du secteur, les enjeux et les opportunités. On comprend alors que le secteur du hameau de Tewkesbury présente des caractéristiques naturelles uniques dans la région et comporte de nombreux attraits paysager, patrimonial et écologique.

Le plan conceptuel du secteur propose une approche à deux volets, axée sur le récréatif et communautaire en mettant le paysage en valeur. Les aménagements et interventions proposés se concentrent sur les terrains autour de la chapelle ainsi que du parc municipal des Draveurs. L'ensemble des propositions permettra le maintien des percées visuelles, de rendre accessible les paysages de la rivière Jacques-Cartier, son milieu riverain et sa vallée, de sensibiliser les visiteurs à ces éléments d'intérêt ainsi qu'offrir un espace communautaire vivant à une échelle locale.

L'encadrement et la conciliation des différents usages du secteur proposé dans ce concept d'aménagement simple devraient répondre aux opportunités et enjeux soulevés depuis plusieurs années. L'appropriation du territoire et des paysages de Tewkesbury et la connexion avec les milieux naturels environnants sont des éléments fondamentaux pour le développement sain des communautés rurales.

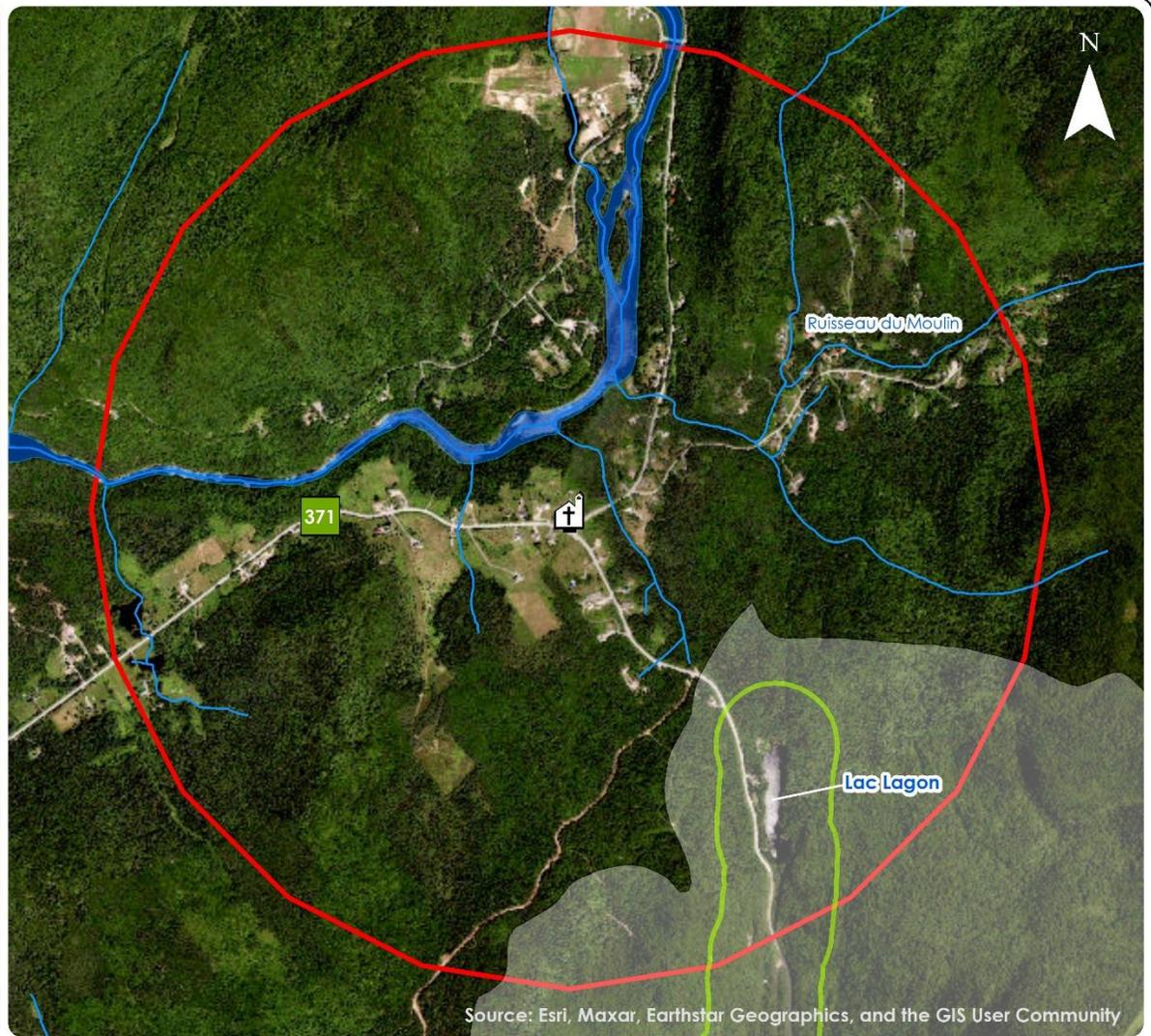
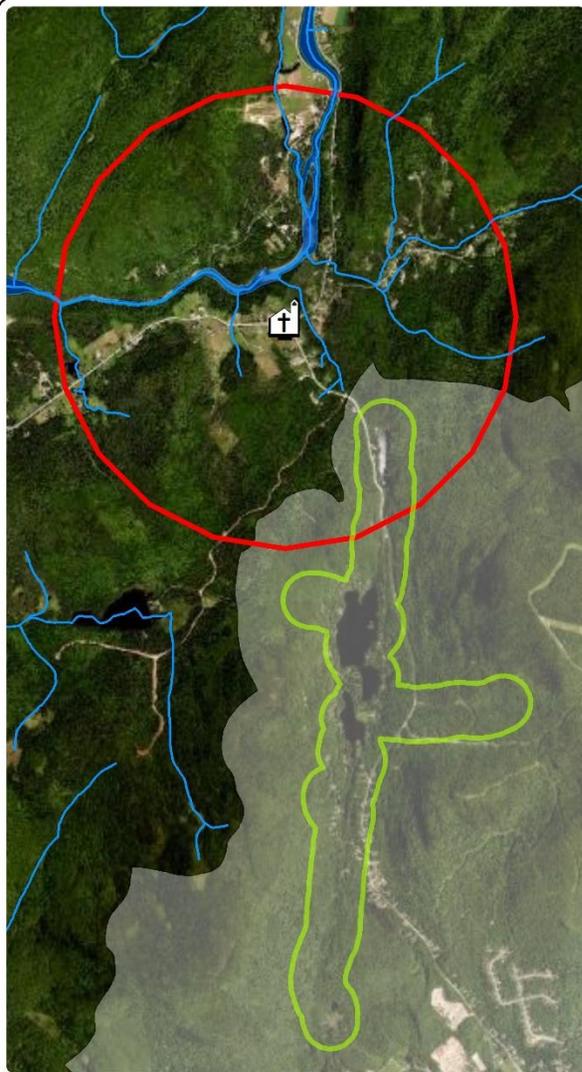
10 RÉFÉRENCES

- AECOM. 2017. *Analyse paysagère de la MRC de La Jacques-Cartier*. Présenté à la MRC de La Jacques-Cartier. Rapport final. 208 pages et annexes
- AECOM. Décembre 2020. *Plan d'ensemble des coulées vertes et bleues*. Communauté métropolitaine de Québec, la Trame verte et bleue. 138 pages. [En ligne]
https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/CVB_Plan-densemble_Final_2021-01-20_reduit.pdf
- CBJC. 2018. *Caractérisation écologique des milieux humides et hydriques des lots municipaux du site de la chapelle Saint-Jacques à Tewkesbury*, novembre 2018. 21 pages et 1 annexe.
- CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER. Révisé février 2014. *Plan directeur de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau de la Jacques-Cartier*, mars 2013, 391 pages et 2 annexes
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2013. *Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury*. [En ligne] Disponible à :
<https://www.patrimoineculturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=170502&type=bin>
- GROUPE A/ANNEXE U. 2014. *Caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury*. Présentée à l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury. 57 pages.
- MRC DE LA JACQUES-CARTIER. 2021. *Schéma d'aménagement et de développement*. 572 pages + annexes [En ligne] disponibles à :
https://mrc.jacquescartier.com/wpcontent/uploads/2021/12/SAR_Complet_CodificationAdministrative_2021-11-05.pdf
- MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY. 2010. *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*. 98 pages. [En ligne] Disponible à :
https://www.villestoneham.com/storage/app/media/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux/urbanisme/reglement_09-603_piia-plan-integration-implantation-architecturale_codification-administrative-2019.pdf
- MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY. 2020. *Projet de règlement numéro 20-P-875. Modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*. 18 pages. [En ligne] Disponible à :
https://www.villestoneham.com/storage/app/media/mamunicipalite/affairesmunicipales/reglements-municipaux/projetsreglementeencours/Projet_de_reglement_PIIA_20-P-875.pdf
- RANDO QUÉBEC. 2020. *Normes en aménagement de sentier*. 109 pages [En ligne] Disponible à :
https://www.randoquebec.ca/wpcontent/uploads/2020/11/NormesEnAm%C3%A9nagementDeSentirs_web.pdf
- TRIPADVISOR. 2021. *Photos de Parc de la tour-du-Nordet*. [En ligne] Disponible à :
https://fr.tripadvisor.ca/Attraction_Reviewg1967798d23554927ReviewParc_De_La_Tour_du_nord_etSaint_Francois_de_l_Ile_d_Orleans_Ile_d_Orleans_Quebe.html#/media-att/

Annexe 1

Cartographie des espèces à statut
dans le secteur de la
chapelle de Tewkesbury

POUR CONSULTATION



Source: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community



Chapelle de Tewkesbury

— Cours d'eau

— Rivière Jacques-Cartier

— Secteur d'intérêt

— Bassin versant de la rivière Saint-Charles

Espèce à statut

— Tortue des bois

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 7

Sources :

- Bassin versant, MDELCC, 2017
- Chapelle de Tewkesbury, CBJC, 2022
- Espèces à statut, CDPNQ, 2021
- Hydrographie, GRHQ, 2016
- Secteur d'intérêt, CBJC, 2022

Réalisation : Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, 2022

